



**CENTRE
CULTUREL
ET ARTISTIQUE
JEAN LURÇAT**

**Musée de la Tapisserie
et Centre d'Animation
et de Diffusion culturelles**

AD23, 1230W2

**Cérémonie d'inauguration du 5 septembre 1981
à Aubusson (avenue des lissiers)**

Mémoires de l'inauguration extraites des archives du cabinet du préfet, du cabinet du président du Conseil général, du Centre culturel et artistique Jean Lurçat et de la presse locale (documents conservés aux Archives départementales de la Creuse).



La mise en place du projet



CENTRE CULTUREL et ARTISTIQUE d'AUBUSSON

I) HISTORIQUE :

En 1977, Monsieur le Député André CHANDERNAGOR, Président du Conseil Général de la CREUSE, Président du Conseil Régional du LIMOUSIN, lançait, en accord avec les membres des Assemblées élues, l'idée de la création d'un Musée de la Tapisserie à AUBUSSON, cité creusoise mondialement connue pour ses confections de tapisseries depuis le 14ème Siècle.

Depuis, l'idée de cette création s'est affinée et concrétisée par la nomination, par le Ministère de la Culture et de la Communication, d'un Chargé de Mission en CREUSE dont le rôle était de définir exactement la finalité et les modalités de création de ce Centre Artistique Régional et National à côté de l'Ecole Nationale d'Arts Décoratifs d'AUBUSSON.

Une étude était alors entreprise par le bureau d'études techniques pour l'Equipement Culturel et Sportif de VERSAILLES (B.E.T.E.C.S.) afin de définir une enveloppe des coûts de réalisation de ce monument.

Les résultats de cette étude étaient présentés au Conseil Général de la CREUSE, début Novembre 1978 et à la DATAR à PARIS le 30 Novembre de la même année.

Une évaluation prévisionnelle des dépenses était arrêtée et l'étude architecturale confiée à un bureau d'Architectes de PARIS.

En Janvier 1979 le Conseil Général de la CREUSE mettait en place un plan de financement suite aux décisions prises lors de la réunion de la DATAR et aux premières esquisses des Architectes.

L'avant-projet sommaire (APS) était accepté par le Conseil Général en Mars 1979 et le permis de construire attribué en Août 1979.

II) NECESSITES LOCALE et NATIONALE :

1) AUBUSSON est la capitale française de la tapisserie et il devient urgent de préserver et de développer ce qui est une des grandes richesses du patrimoine culturel français. La fabrication de tapisseries à AUBUSSON, en effet, représente un phénomène culturel, économique et social unique, non seulement en FRANCE, mais en EUROPE :

- d'abord, du fait de l'ancienneté de cette production, qui remonte au XIVème Siècle ;
- ensuite, du fait de la place importante qu'AUBUSSON occupe encore aujourd'hui en FRANCE et dans le monde, dans la création artistique.

Cette réalité culturelle unique que représente la confection de tapisseries d'art d'AUBUSSON est difficilement perceptible par des visiteurs de passage en raison de la dispersion géographique des ateliers, tout d'abord : mais aussi du fait que ces derniers, à quelques rares exceptions près, ne disposent pas de galeries d'exposition ouvertes en permanence.

2) AUBUSSON est le centre administratif, commercial et industriel du sud de la CREUSE, qui est, de tout le département, la partie la plus défavorisée sur le plan de la vie et de l'équipement culturel . C'est aussi le secteur qui est le plus menacé par le mouvement de désertification que connaît ce pays depuis le début du XXème siècle.

III) - MISSIONS et PROGRAMME ARCHITECTURAL du CENTRE

Compte tenu du contexte socio-culturel creusois, que nous venons d'évoquer, des ressources des collectivités locales et des possibilités d'intervention de l'Etat, voici quelles pourront être les missions du Centre Culturel et Artistique d'AUBUSSON et le contenu du programme architectural correspondant.

a) La double vocation du Centre :

Il s'agit d'un Centre Culturel et Artistique à vocation à la fois départementale et nationale, qui intégrera un Musée de la Tapisserie et un Centre d'animation et de diffusion culturelles ayant pour pivot une structure d'animation audio-visuelle. Fonctionnant toute l'année, ce Centre concernera deux catégories de public :

1. Le public local d'AUBUSSON, du département et, pour certaines manifestations, des départements limitrophes ;
2. Le public des touristes et visiteurs de passage, qui est très nombreux, pendant les périodes de vacances surtout.

b) Les fonctions du Centre Culturel et Artistique d'AUBUSSON s'articuleront autour de deux pôles d'animation :

1° - Autour du Musée de la Tapisserie :

Quatre fonctions essentielles :

1. Une fonction de "galerie d'exposition" :
Expositions à caractère artistique et une exposition à caractère historique et ethnographique : tapisserie, du XIVème siècle à nos jours".
2. Une fonction de création :
Réalisation à AUBUSSON, chaque année, d'une tapisserie commandée par le Centre à un grand artiste contemporain (contribution à la constitution du fonds permanent).
3. Une fonction d'animation :
Animation autour de la création annuelle ;
Participation aux stages d'initiation à la tapisserie organisés par l'Ecole Nationale d'Art Décoratif. Rencontres-débats, colloques sur les problèmes de la tapisserie. Réalisation de documents audio-visuels.
4. Une fonction de "Centre de documentation". Cette dernière fonction, en fait, pourra être assumée par l'E.N.A.D., en liaison avec le Musée de la Tapisserie.

2° - Autour du Centre d'animation et de diffusion culturelles :

1. Une fonction d'animation ayant pour support un Centre d'animation audio-visuelle (filmothèque, vidéo-thèque, discothèque, Télé-Club, salle polyvalente de cinq cent places, Centre de documentation axé sur le cinéma et l'audio-visuel, mais comportant aussi des périodiques et des ouvrages de référence).
2. Une fonction d'Agence technique culturelle pour revitaliser et développer la vie associative :
Mise à la disposition des Sociétés locales des locaux du Centre pour leurs réunions, leurs répétitions et leurs manifestations publiques.
Banque de Prêt de matériel.
Aide sur le plan de la régie des spectacles des Sociétés locales.
Aide sur le plan du secrétariat et de l'information.
3. Une fonction de "Relais culturel" :
Le Centre servira de support technique et administratif pour les formations artistiques professionnelles (théâtrales, musicales, chorégraphiques) de la région et d'ailleurs désirant se produire devant le public d'AUBUSSON.
4. Une fonction de Centre d'information polyvalent :
Information sur toutes les activités culturelles et artistiques du département et de la région.
Informations sociales.

c) L'équipement, qui abritera toutes ces activités, devra répondre au programme architectural suivant : Autour d'un "foyer central", qui sera constitué par un vaste hall d'accueil à la fois lieu d'information et d'exposition (expositions à caractère documentaire surtout) se distribueront, sur deux niveaux, les salles suivantes :

- une importante galerie d'exposition comportant un atelier de démonstration ;
- une salle polyvalente bien équipée pour le cinéma et pour accueillir des manifestations théâtrales, musicales et chorégraphiques et qui pourra être transformée aisément en salle d'animation, salle d'exposition (supplémentaire), salle de bal... ;
- une salle d'animation audio-visuelle ;
- une salle faisant fonction de salle de lecture, de discothèque et de vidéothèque ;
- une salle pour la banque de prêt de matériel ;
- une cafétéria, qui sera utilisée également comme lieu d'animation et équipée, notamment, pour programmer des spectacles de cabaret et de café-théâtre ;
- enfin, toute une infrastructure de locaux administratifs et techniques nécessaires au fonctionnement du Centre : bureaux, dépôts divers, circulations, etc...

IV) - Le LIEU d'IMPLANTATION du CENTRE

Sur la rive gauche de la CREUSE et sur la route LIMOGES - CLERMONT-FERRAND, à côté de la piscine, à mi-chemin entre le Lycée nationalisé et l'E.N.A.D., d'une part, et le Lycée d'enseignement professionnel d'autre part. Le terrain que la Ville d'AUBUSSON met à la disposition du Conseil Général de la CREUSE pour la construction du Centre représente un emplacement de choix ; ni trop excentré (en empruntant le cheminement piétonnier qui part de la rive droite de la CREUSE et aboutit à l'Hôtel de Ville en franchissant l'esplanade de l'église, on est à cinq minutes, à pied, de la Grande Rue) ; ni trop enclavé dans la zone habitée, ce qui permet de disposer, autour, d'une surface de parking importante et d'éviter, par ailleurs, le problème des "nuisances sonores" pour les riverains. La crainte éprouvée aujourd'hui par certains Aubussonnais de voir le Centre Culturel détourner du centre ville une partie importante du flux des touristes qui emprunteront la route LIMOGES - CLERMONT-FERRAND n'aura plus de raison d'être lorsque sera mis en place le dispositif suivant :

- 1° - Le hall d'accueil du Centre Culturel signalera, en permanence, à l'attention des visiteurs, toutes les richesses architecturales et artisanales que compte la Vieille Ville. A cet effet, l'aménagement de la Rue Vieille permettra de créer un deuxième pôle d'attraction extrêmement important ;
- 2° - Une signalisation, très dense et conçue avec soin, jalonnera le cheminement piétonnier qui conduit de l'emplacement du futur Centre Culturel à la Grande Rue. Ce cheminement, pittoresque et agréable à suivre, devra être aménagé et éclairé pour être facilement accessible à toute heure ;
- 3° - L'implantation du Syndicat d'Initiative, Rue Vieille (à côté de la "Maison du Vieux Tapissier") incitera, enfin, nombre de touristes à se rendre au centre-ville.

Fonctionnant, tout au long de l'année, grâce à la présence d'une équipe d'animation permanente, le Centre Culturel et Artistique d'AUBUSSON constituera, pour le département de la CREUSE et la région environnante, un précieux instrument de revitalisation culturelle.

Par ailleurs, grâce à son rayonnement, en FRANCE et à l'étranger, et à la permanence de son activité, le Musée de la Tapisserie permettra de renforcer le pouvoir d'attraction d'AUBUSSON et du pays qui l'entoure, même en dehors des périodes "touristiques" traditionnelles. Il faut maintenant passer du rêve à la réalité, du projet à sa réalisation : ce "bond en avant" va s'accomplir dans les mois qui viennent pour que, vers le printemps 1981, entre "les épines creusoises", "fleurisse" le Centre Culturel et Artistique d'AUBUSSON...

*L'Ingénieur Principal
Directeur des Services
Techniques Départementaux*



G. RAILLAT

AD23, 1298W1

S-T-A-T-U-T-S

de l'ASSOCIATION PROVISOIRE pour un
CENTRE CULTUREL et ARTISTIQUE à
AUBUSSON

N.B. : Les présents statuts, comme l'Association mise en place le 11 Janvier, sont provisoires : ils devront céder la place à des statuts définitifs au moment de l'ouverture officielle du C.C.A.A. et de la création de l'Association définitive.

I/ PRINCIPES DEVANT PRESIDER A LA DEFINITION DU MODE DE GESTION DU C.C.A.A. :

- 1°/ La structure juridique la plus souple pour la gestion du Centre semble être l'Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901 : tout d'abord, en raison de la grande diversité des sources de financement du C.C.A.A. ; d'autre part, parce que cette formule est celle qui permet, sans doute, le mieux à tous les groupements et individus concernés de participer à la vie du Centre.
- 2°/ Ce mode de gestion du C.C.A.A. permet, par ailleurs, aux usagers et notamment aux Associations, d'intervenir dans le fonctionnement d'un équipement, qui est, en partie, conçu comme un instrument de promotion de la vie associative.
- 3°/ Pour assurer la régularité, la permanence et, donc, l'efficacité de son action, le C.C.A.A. doit se doter d'un personnel permanent, non bénévole : l'équipe permanente d'animation composée de personnes prises en charge financièrement par le Centre, de personnes "associés" (c'est-à-dire prises en charge par d'autres Administrations et collaborant d'une façon permanente ou temporaire à l'activité du Centre) et d'un personnel de gérance (pour la Cafétéria, essentiellement).
- 4°/ Les relations entre le Département et le C.C.A.A., entre la Ville d'AUBUSSON et le C.C.A.A., ainsi que celles du Centre et du personnel salarié devront faire l'objet d'une convention spéciale précisant les droits et les devoirs respectifs des parties en présence.
Par ailleurs, pour "le personnel associé" (tel que défini ci-dessus), des conventions spéciales devront être passées entre le C.C.A.A. et les Administrations de tutelle de ce personnel.

*
* * *

..//..

- 2 -

II/ BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION :

ARTICLE 1er - Il est créé, dans le Département de la Creuse, une Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901, dénommée "Association provisoire pour un Centre Culturel et Artistique à AUBUSSON" et chargée de la préfiguration du Centre Culturel Départemental, implanté à AUBUSSON, et qui comportera deux pôles d'animation :

- un Musée de la Tapisserie

et

- un Centre d'Animation et de Diffusion Culturelles (ayant pour support essentiel un Atelier de Création audio-visuelle).

ARTICLE 2 - La durée de cette Association est limitée au temps de la préfiguration du C.C.A.A. = l'Association provisoire fera place à une Association définitive, de durée illimitée, au moment de l'ouverture officielle du Centre (prévue pour le Printemps 1981).

ARTICLE 3 - Son siège social est :

Hôtel de Ville d'AUBUSSON - Tél. 66 14 41

Il peut être transféré en tout autre lieu sur décision du Conseil d'Administration.

ARTICLE 4 - Cette Association a pour but :

- 1) - d'organiser et de gérer les différentes manifestations de préfiguration du C.C.A.A. ; de statuts
- 2) - de préparer la mise en place définitifs pour la gestion du Centre ;
- 3) - de préparer l'ouverture du Centre (prévue au Printemps 1981) :
 - a) en mettant en place l'équipe permanente d'animation du Centre ;
 - b) en organisant la programmation des deux premières années de fonctionnement effectif du Centre et en établissant le budget correspondant ;
- 4) - de participer à la coordination volontaire des manifestations organisées par les Association culturelles.

ARTICLE 5 - Respectueuse des convictions de ses membres, l'Association s'interdit toute attache avec un parti ou une confession, ainsi que tout prosélytisme politique ou confessionnel.

ARTICLE 6 - L'Association comprend :

- a) - des membres de droit ;
- b) - certaines personnes qui, en raison de leur fonction, sont particulièrement qualifiées pour intervenir dans le fonctionnement de l'Association :

..//..

- 3 -

- . le Délégué Régional à la Musique en Limousin ;
- . le Directeur de l'Ecole Départementale de Musique ;
- . le Directeur de l'Ecole Municipale de Musique d'AUBUSSON ;
- . le Directeur des Archives Départementales ;
- . le Directeur de la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Creuse
- . le Délégué Général du Comité d'Expansion Economique et Touristique ;
- . le Président du Syndicat d'Initiative d'AUBUSSON ;
- . le Président du Comité des Fêtes d'AUBUSSON.

- c) - les adhérents individuels : c'est-à-dire les personnes physiques ayant réglé la cotisation annuelle, dont le taux est fixé, chaque année, par l'Assemblée Générale ;
- d) - les Associations ayant adhéré aux statuts d'A.A.C. et ayant payé une cotisation annuelle dont le taux est fixé par l'Assemblée Générale.

L'admission des Associations est prononcée par le Conseil d'Administration en fonction des critères suivants : par Associations, il faut entendre exclusivement les Associations à but non lucratif poursuivant un but culturel ou éducatif.

NB - Les adhérents et les associations perdent la qualité de membres du C.C.A.A. :

- . par démission ;
- . par radiation pour non paiement de la cotisation.

III/ STRUCTURE ADMINISTRATIVE DU C.C.A.A. :

1° LES INSTANCES DE DECISION ET DE DISCUSSION :

A/ L'ASSEMBLEE GENERALE :

ARTICLE 7 - L'Assemblée Générale est composée des membres de l'Association constitués en 3 Collèges distincts :

- a) - Le premier collège comprend les membres de droit et les personnes qualifiées du Conseil d'Administration tels que définis plus loin (à l'Article XI, paragraphes a et b) ;
- b) - Le second collège comprend les adhérents individuels, tels que définis plus haut (à l'article VI, paragraphe c) ;
- c) - Le troisième collège comprend les Associations, telles que définies plus haut (à l'article VI, paragraphe c).

ARTICLE 8 - Lors du scrutin organisé au cours de l'Assemblée Générale pour l'élection des membres du Conseil d'Administration, les deuxième et troisième collèges votent séparément : chacun d'eux désigne 3 représentants, qui sont renouvelables tous les 3 ans - les membres sortants étant rééligibles.

ARTICLE 9 - L'Assemblée Générale se réunit, sur convocation du Président ou de son représentant :

- en session normale, une fois par an ;
- en session extraordinaire, sur la décision du Conseil d'Administration ou sur la demande du quart de ses membres.

- 4 -

ARTICLE 10 - Les pouvoirs de l'Assemblée Générale :

- a) - Elle définit son propre règlement intérieur ;
- b) - Elle délibère sur les questions portées à l'ordre du jour par le Conseil d'Administration et, notamment, sur le rapport moral et financier ; elle approuve les comptes de l'exercice clos et le budget de l'exercice suivant.

A cet effet, elle est habilitée à nommer comme commissaire aux comptes, deux membres de l'Assemblée Générale pris en dehors du Conseil d'Administration, et un expert comptable ; les trois commissaires ainsi désignés procèdent conjointement à l'examen des comptes de l'Association et établissent un rapport qui est communiqué à l'Assemblée Générale ;

- c) - L'Assemblée Générale fixe le montant respectif de la cotisation annuelle des Associations et des adhérents individuels ;
- d) - Le deuxième et troisième Collèges de l'Assemblée Générale procèdent au cours de celle-ci à l'élection des membres les représentant au Conseil d'Administration (voir plus haut : Article 8).

NB - Les décisions prises à la majorité absolue des voix des membres présents, ne sont valables que sur les questions préalablement inscrites à l'ordre du jour.

- Le budget n'est exécutoire qu'après approbation du Conseil Général.

B/ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

ARTICLE 11 - L'Association est administrée par un Conseil d'Administration de 22 membres, qui comprend :

- a) - 26 membres de droit, répartis comme suit :

1°/ 13 membres de droit représentant les collectivités publiques, locales et régionale :

- 1- 9 Conseillers Généraux,
- 2- Le Maire d'AUBUSSON et deux membres du Conseil Municipal désignés par celui-ci,
- 3- Un représentant du Conseil Régional.

2°/ 6 membres de droit représentant l'Etat :

- 1- Le PREFET, assisté du Sous-Préfet d'AUBUSSON,
- 2- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles, assisté du Conservateur du Musée,
- 3- L'Inspecteur d'Académie,
- 4- Le Directeur Départemental de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs,
- 5- Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ;
- 6- Le Directeur Départemental de l'Agriculture.

..//..

- 5 -

- 3°/ Le Directeur du Mobilier National ;
- 4°/ Le Directeur de l'E.N.A.D ;
- 5°/ 4 représentants des tapissiers :
- . le Président de l'A.R.T.A.,
 - . le Président du Syndicat des Maîtres Artisans Tapissiers d'AUBUSSON-FELLETTIN,
 - . deux représentants du Syndicat des ouvriers tapissiers ;
- 6°/ Un représentant de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales

NB - En cas d'empêchement, le Directeur du Mobilier National et le Directeur de l'E.N.A.D pourront se faire représenter par un de leurs collaborateurs ; chaque autre membre du Conseil pourra se faire représenter par le suppléant préalablement désigné à cet effet par l'Assemblée ou l'organisme auquel il appartient.

- b)- 6 membres élus :
- 1- 3 représentants des Associations culturelles ayant adhéré aux statuts de l'Association, désignés par le 3ème Collège de l'Assemblée Générale (voir plus haut : Articles 7 et 8) ;
 - 2- 3 représentants des adhérents individuels désignés par le 2ème Collège de l'Assemblée Générale (voir plus haut : Articles 7 et 8).

ARTICLE 12 - Le Conseil d'Administration se réunit, sur convocation du Président :

- en session normale : au moins une fois par trimestre ;
- en session extraordinaire : lorsque son bureau le juge nécessaire ou sur demande du tiers au moins de ses membres.

ARTICLE 13 - Quorum - Procès-verbaux :

- la présence du 1/3 au moins de ses membres est nécessaire pour la validité de ses délibérations.
- Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante ;
- il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont transcrits sans blancs ni ratures sur un registre paraphé par le Président de l'Association.

ARTICLE 14 - Les pouvoirs du Conseil d'Administration :

- a) - Le Conseil d'Administration nomme le Directeur du Centre, avec agrément du Préfet et du Conseil Général de la Creuse ;
- b) - Le Conseil d'Administration établit le projet de budget ;
- c) - Le Conseil d'Administration gère les biens et les ressources de l'Association ;

- 6 -

- d)- Le Conseil d'Administration examine et détermine la politique culturelle proposée par le Directeur assisté du Comité d'Action Culturelle (voir plus loin : Article XVII) et veille à son exécution ;
- e)- Le Conseil d'Administration prononce l'admission des Associations ;
- f)- Le Conseil d'Administration définit son propre règlement intérieur ;
- g)- Les délibérations du Conseil d'Administration relatives aux emprunts, aux acquisitions, échanges et aliénations des immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association, ou portant constitution d'hypothèques sur lesdits immeubles, ainsi que la Convention liant l'Association au Département, doivent être soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale.

ARTICLE 15 - Le Bureau du Conseil d'Administration :

- Le Conseil d'Administration désigne, parmi ses membres, pour un an, un Bureau qui comprend :

- a)- un Président ;
- b)- un Vice-Président ;
- c)- un Secrétaire ;
- d)- un Trésorier ;
- e)- un Trésorier adjoint.

- Les pouvoirs du Bureau :

- a)- Le Bureau exécute les décisions du Conseil d'Administration ;
- b)- Il recrute le personnel, sur proposition du Directeur ;
- c)- Seul le Bureau est habilité à prononcer le licenciement de ce personnel ;
- d)- Le Bureau accorde au Directeur, pour tous les actes de la vie courante, toutes délégations de pouvoirs nécessaires, notamment en matière d'ordonnancement des dépenses, dans le cadre du budget. Le règlement des dépenses est effectué par le Trésorier, ou, à défaut, par le Trésorier-adjoint. Une régie d'avances peut, néanmoins, être confiée au Directeur pour certaines dépenses expressément définies par le Bureau. Les recettes sont approuvées par le Trésorier, ou, à défaut, par le Trésorier-adjoint.
- e)- L'Association est représentée en justice et dans les actes de la vie civile par son Président ou par toute personne dûment mandatée par lui à cet effet.

ARTICLE 16 - Assisteront aux réunions de l'Assemblée Générale, du Conseil d'Administration et du Bureau, à titre consultatif :

- le Directeur du C.C.A.A. ;
- le Conservateur du Musée ;
- toute personne que le Préfet ou le Bureau souhaite inviter, de manière temporaire ou permanente.

.../...

- 7 -

C/ LE COMITE D'ACTION CULTURELLE

ARTICLE 17 - Un Comité consultatif, dénommé "Comité d'Action Culturelle", assiste le Directeur dans la préparation du programme annuel d'activités. Il peut également être consulté pour l'exécution de la politique culturelle approuvée par le Conseil d'Administration. Il comprend notamment :

- a)- Le Directeur du C.C.A.A. et le Conservateur du Musée ;
- b)- Les représentants des Syndicats représentatifs, enseignants, ouvriers et agricoles ;
- c)- les représentants des Fédérations de Parents d'élèves ;
- d)- les représentants des Associations adhérentes.

ARTICLE 18 - Les membres du Conseil d'Administration, du Bureau, du Comité d'Action Culturelle, ne peuvent percevoir de l'Association aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées.

*
*II° LE PERSONNEL DU C.C.A.A.ARTICLE 19 -a)- Le Directeur du C.C.A.A. :

- Il est nommé par le Conseil d'Administration avec agrément du Préfet et du Conseil Général de la Creuse ;
- Il est lié à l'Association par un contrat de travail d'une durée déterminée précisant ses fonctions et ses responsabilités ;
- Les fonctions du Directeur :
 - 1- Il est l'artisan et l'exécutant de la politique culturelle de l'Association ; il est responsable de son action devant le Conseil d'Administration.
 - 2- Il assure la coordination des activités du Musée de la Tapisserie (conduites sous la direction du Conservateur du Musée de GUERET) et du Centre d'Animation et de Diffusion Culturelle proprement dit.
 - 3- Aidé de son équipe, il assure toutes les tâches d'élaboration, de préparation puis de réalisation des programmes d'activité en liaison avec le Comité d'Action Culturelle, à partir de décisions prises par les instances statutaires.
 - 4- Il est responsable du fonctionnement du Comité d'Action Culturelle.

..//..

- 8 -

5- Dans le cadre des présents statuts, du budget et des emplois y figurant, le Directeur constitue et dirige une équipe permanente d'animation et de travail. Seul, le Bureau a qualité pour prononcer l'engagement du personnel, sur proposition du Directeur et pour le licencier.

6- Il peut proposer au Conseil d'Administration la création de Commissions d'animation chargées de l'assister dans l'élaboration et l'exécution de certaines activités du Centre. Ces Commissions, dont la composition est laissée à l'appréciation du Directeur, sont ouvertes aux animateurs des Associations culturelles adhérentes du C.C.A.A., à des personnalités qualifiées, aux adhérents individuels du C.C.A.A. concernés par les problèmes étudiés.

b)- Le Conservateur du Musée :

- Le Musée de la Tapisserie -qui sera l'un des pôles d'animation du C.C.A.A.- aura le statut de Musée contrôlé départemental.

La responsabilité de son fonctionnement, en ce qui concerne la gestion du fonds et l'organisation des expositions, sera confiée, au moins pour les trois premières années, au Conservateur du Musée de GUERET, avec l'accord de la Municipalité de GUERET et de la Direction des Musées de France.

- Une convention réglant d'une façon précise les modalités de cette collaboration devra être passée entre la ville de GUERET et l'Association.

ARTICLE 20 - Le Personnel associé :

- Il s'agit d'un personnel qui sera associé en permanence ou de façon temporaire au fonctionnement du Centre, mais sera pris en charge par d'autres Administrations.

A titre indicatif, on peut citer comme personnel susceptible d'être "associé" dès le temps de la préfiguration, outre le Conservateur du Musée de GUERET, l'animateur audio-visuel du C.A.R.D.P. de LIMOGES ; le Conseiller Technique et Pédagogique, spécialisé en audio-visuel, de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports ; le personnel du Comité d'Expansion Economique et Touristique de la Creuse ; le personnel technique municipal d'AUBUSSON ; un animateur polyvalent détaché auprès du Centre par la D.A.S (notamment pour toutes les actions conduites en direction des personnes du 3ème Age).

- Des conventions devront être passées entre l'Association et les autorités de tutelle de ce personnel associé pour définir clairement les modalités de collaboration avec le C.C.A.A.

IV / DISPOSITIONS DIVERSES1° - DISPOSITIONS FINANCIERES :ARTICLE 21 - Finances :

- La marche administrative de l'Association est alignée sur l'année civile : 1er Janvier / 31 Décembre ;

- 9 -

- Les recettes de l'Association se composent :
- des cotisations de ses membres : c'est l'Assemblée Générale qui fixe, chaque année, le montant de l'adhésion "individuelle" et de l'adhésion des associations ;
 - des ressources résultant de l'exercice de ses activités : recettes des manifestations payantes, droit de gérance de la Cafétéria, location de certains équipements techniques, vente du bulletin d'information de l'Association, vente des catalogues d'expositions, etc.
 - des subventions :
 - * de l'Etat ;
 - * du Département ;
 - * de la Ville d'AUBUSSON ;
 - * d'établissements publics et privés.

ARTICLE 22 - Inventaires :

L'ensemble des matériels utilisés par l'Association fait l'objet d'un inventaire annuel.

ARTICLE 23 - Comptabilité :

- La comptabilité de l'Association est soumise annuellement à l'examen des commissaires au comptes nommés par l'Assemblée Générale.
- Le Conseil d'Administration reçoit communication dudit rapport préalablement à sa présentation en Assemblée Générale.

2° - MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION :

ARTICLE 24 - Modification des statuts :

- Les statuts ne peuvent être modifiés que sur proposition du Conseil d'Administration ou du quart au moins des membres de l'Assemblée Générale ; dans ce dernier cas, le Conseil d'Administration est tenu de convoquer une Assemblée Générale extraordinaire dans un délai maximum de trois mois ;
- Le texte des modifications doit être communiqué aux membres de l'Assemblée Générale au moins un mois avant la réunion de l'Assemblée Générale.
- Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des 2/3 des membres composant l'Assemblée Générale.

ARTICLE 25 - Dissolution de l'Association :

- L'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association et convoquée spécialement à cet effet par le Conseil d'Administration, doit comprendre les 2/3 des membres composant l'Assemblée Générale.
- Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours d'intervalle au moins et, cette fois, elle peut délibérer valablement, quel que soit le nombre des membres présents.
- Dans tous les cas, la dissolution ne peut être prononcée qu'à la majorité des 2/3 des membres présents.

- 10 -

- En cas de dissolution, l'Assemblée procède à la dévolution des biens de l'Association ; elle dispose de l'actif en faveur d'une oeuvre poursuivant un but similaire. Le matériel mis à la disposition de l'Association par le Département est rendu à ce dernier (ainsi que doit le prévoir la convention passée avec le Département). Il en est de même en ce qui concerne le matériel mis à la disposition de l'Association par l'Etat : il doit faire retour à ce dernier.

ARTICLE 26 - Déclarations :

- Le Président doit faire connaître, dans le mois suivant, à la Préfecture de la Creuse, tous les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'Association.

- Il doit être tenu, au siège social, un registre spécial, paraphé sur chaque feuille par le Sous-Préfet, et sur lequel doivent être inscrits, sans blanc ni rature, les modifications apportées aux statuts et les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'Association, avec mention de la date des récépissés.

- ARTICLE 27 - Au terme de la préfiguration du C.C.A.A., une Assemblée Générale constitutive devra être réunie, à l'initiative du Conseil d'Administration, pour la mise en place définitive des structures administratives et d'animation du Centre et la création d'une nouvelle Association, de durée illimitée.

AD23, 1131W1

CENTRE CULTUREL JEAN LURÇAT

HOTEL DE VILLE
23200 AUBUSSON
TEL. (55) 66.33.06

LES OPERATIONS DE PREFIGURATION DU CENTRE CULTUREL ET ARTISTIQUE JEAN LURCAT

De MARS 1979 à JUIN 1981

DU 26 MARS AU 1er AVRIL 1979 :

"LA SEMAINE DE LA SCIENCE FICTION"

- 5 expositions
- 7 Séances cinématographiques (2 200 spectateurs)
- 3 lectures-spectacles présentées par les Tréteaux du Limousin (530 spectateurs)
- Une "Toire aux livres"
- 5 rencontres-débats avec des écrivains de science-fiction (360 participants)
- 3 concours : "concours de la meilleure maquette d'affiche de Science-fiction" ; concours de la meilleure "bande dessinée" et "concours de la meilleure nouvelle de science-fiction"
- animation musicale (une centaine de spectateurs)

"ANIMATIONS AUTOUR DE DEUX SPECTACLES PRESENTES PAR LE CENTRE THEATRAL DU LIMOUSIN"

- Animations autour de "L'Ecole des Femmes" (présentée le 25 avril 79)
du 5 au 8 mars 1979 : 11 animations dans 2 établissements secondaires d'Aubusson (380 élèves)
- Animations autour du spectacle "Les mains de Porcelaine" (22 novembre 79)
le 23 novembre 1979 : 2 rencontres avec les comédiens à Aubusson et Felletin (90 participants).

.../...

ANIMATION MUSICALE

- 2 stages de chants choral pour le Groupe Choral d'Aubusson (les 18 mars et 10 juin 1979)
- 4 animations musicales avec l'Orchestre de Chambre du Limousin à l'attention des scolaires et clubs du 3^{ème} Age, à Aubusson, Felletin, La Courtine (1050 auditeurs)
- le 22 juin 1979 : Concert avec la participation de l'Orchestre de Chambre du Limousin et de l'Ensemble Vocal de Brive et du Groupe Choral d'Aubusson.
Au programme : VIVALDI : "Magnificat" et "Gloria"
PERGOLESE : "Concertino pour cordes"
336 auditeurs.

OPERATION LIVRE-THEATRE POUR ENFANTS : "JEAN DE LA LUNE" par le Centre d'Art et d'Essai du Spectacle pour Enfants.

- du 8 au 13 octobre 1979 : 8 séances d'animations théâtrales pour les enfants de 3/4 ans à 8/9 ans d'Aubusson et Felletin (870 spectateurs)

ANIMATION CHANSONS AVEC CHRISTIANE ORIOL

- du 3 au 6 décembre 1979 : 6 animations pour les scolaires à Aubusson et Felletin
2 animations pour les Clubs du 3^{ème} âge d'Aubusson et Felletin
1 séance tous publics (184 spectateurs)

CONTES ET CHANTS DU FOLKLORE , par René BOURDET et Isabelle TOURBIER

- le 15 décembre 1979 : 1 séance à l'attention du Club du 3^{ème} âge d'Aubusson.

"POESIE A L'ECOLE", animé par René BOURDET

- d'octobre 1979 à mars 1980 : 5 séances par mois rassemblant environ 200 élèves des écoles primaires d'Aubusson (au total 30 séances)

- 3 -

SEMAINE D'ANIMATION ET DE REPRESENTATION AVEC LES TRETAEUX DU LIMOUSIN

- du 4 au 9 février 1980, à Aubusson et Felletin :
 - . 2 représentations à Aubusson et Felletin pour les scolaires (483 spectateurs)
 - . 5 animations à l'attention des scolaires, des personnes âgées et des éducateurs des I.M.E. et I.M.P.

DEUX SPECTACLES DU "THEATRE DE LA MANDARINE"

- . le jeudi 13 mars 1980 : - 1 spectacle de marionnettes pour enfants de 5 à 10 ans : "Le Noble Jeu de l'Oye" (356 enfants d'Aubusson, Crocq, le Monteil au Vicomte)
- 1 spectacle tous publics : "Don Quichotte, Chevalier de la Lune" (114 spectateurs)

LIVRE-THEATRE "BEBE", présenté par le Centre d'Art et d'Essai du Spectacle pour enfants.

- du 5 au 10 mai 1980 : 9 représentations à Aubusson et Felletin pour les enfants des écoles primaires et maternelles. (803 spectateurs)

OPERATION CHORALE

- 3 stages de chant choral animé par J.P. CUENOT, pour le groupe Choral d'Aubusson (les 17 février, 23 mars et 19 mai 1980)
- 6 moments musicaux animés par l'Orchestre de Chambre du Limousin à Crocq, Felletin, Chénéraillles et Aubusson pour les personnes âgées et les scolaires. (Nombre total d'auditeurs pour les 6 séances : 1 430)
- le Jeudi 22 mai 1980 : Concert Choral à Aubusson : au programme : les symphonies n° 23 et 28 de MOZART et "La Messe du Couronnement" de Mozart. (416 entrées).

STAGE D'INITIATION AUX TECHNIQUES D'EXPRESSION DRAMATIQUE

- stage animé par "le Centre d'Art et d'Essai du Spectacle pour Enfants" (direction Yves VEDRENNE) de mai à Novembre 1980 à raison de 3 jours par mois : au total 15 séances rassemblant 27 inscrits. Stage organisé à l'attention des enseignants des écoles primaires d'Aubusson et Felletin, des éducateurs des I.M.E., IMP et C.A.T. et des professeurs du LNM d'Aubusson.

- 4 -

A FETE DU THEATRE A AUBUSSON et FELLETIN

- du 13 au 30 novembre 1980
 - . 1 exposition : "André ACQUART, 30 ans de décors de théâtre"
 - . 6 spectacles pour tous publics (10 représentations : 1 699 spectateurs)
 - . 2 spectacles pour enfants (7 représentations : 2 059 spectateurs)
 - . 2 projections cinématographiques (128 entrées)
 - . Projections de 11 bandes vidéo (tous publics)(1 222 spectateurs)

"VIVRE A AUBUSSON HIER ET AUJOURD'HUI"

- du 24 janvier au 22 février 1981 : restitution de l'enquête ethnographique réalisée par le Centre d'Ethnographie de Limoges (enquête commencée en novembre 1979) :
 - . photographies réalisées par Robert Decouchat
 - . Documents divers (costumes, tapisseries, cartes postales, journaux, reportages photographiques)
 - . présentation des comptes-rendus de l'enquête
 - . projections de documents audio-visuels
 - . Tables rondes et débats animés par les chercheurs
 - . Animations avec les associations aubussonnaises.

FORUM AUDIO-VISUEL à Ahun, Aubusson et Felletin

- du 19 au 22 février : Tables rondes et débats
Présentation du procédé Antiope
Présentation de matériel audio-visuel
2 projections cinématographiques
(116 entrées)

ROSINA DE PEIRA

- le 17 mars 1981 au Foyer Rural de Montboucher (spectacle variétés : la tradition et la poésie de la Chanson d'Oc) (65 auditeurs)

"MARIONNETTES CIRCUS", PAR LE THEATRE DE LA MANDARINE

- le 19 mars à Felletin et le 20 mars à Bellegarde spectacle de marionnettes pour les enfants (429 spectateurs)

- 5 -

OPERATION CHORALE

- 3 stages de chant choral pour le Groupe Choral d'Aubusson les 1er février, 19 mars et 10 Mai 1981
- 6 animations musicales avec l'Orchestre de Chambre du Limousin, à Vallières, Felletin, Gioux et Aubusson les 24 et 28 avril 81. Animations à l'attention des scolaires et clubs du 3ème âge. (900 auditeurs)
- Le 21 juin 1981 : Concert Choral à Aubusson
Au programme : "Concerto pour hautbois d'amour", de TELEMANN
le "Te Deum de Dettinguen", de HAENDEL
(318 auditeurs)

EXPOSITION "LES CHEMINS DE L'IMAGE"

- Exposition produite par l'atelier des enfants du Centre Georges Pompidou, présentée à CROCQ (C.E.G), BOUSSAC (Centre Social) et BOURGANEUF (Foyer Rural) à l'attention des scolaires.

COURS D'ART DRAMATIQUE, animé par René BOURDET.

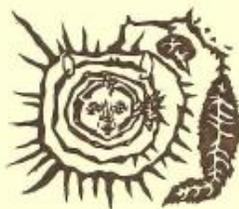
- Depuis le 13 novembre, 1 séance par semaine.
(15 inscrits)

* * *

AD23, 1298W1



L'ouverture du centre le 6 août 1981



**CENTRE
CULTUREL
ET ARTISTIQUE
JEAN LURÇAT**

**MUSÉE DE LA TAPISSERIE
AUBUSSON**

EXPOSITION INAUGURALE

du 6 Août au 4 Novembre 1981

JEAN LURÇAT

**ET
LA RENAISSANCE
DE LA TAPISSERIE**

Musée ouvert tous les jours
de 9 h 30 à 12 h 30
et de 14 h à 19 h
sauf mardi matin

**Avenue des Lissiers
23200 AUBUSSON
Tél. (55) 66.33.06**



**« JEAN LURÇAT
ET LA RENAISSANCE
DE LA TAPISSERIE »**

Une exposition réalisée avec le concours de
Mme Simone Lurçat, du Mobilier National, du Musée
d'Art moderne de la ville de Paris, du musée d'Angers,
du département de la Creuse, de l'École nationale d'Art
décoratif d'Aubusson et des ateliers aubussonnais.

48 tapisseries

11 peintures et dessins - 3 cartons

10 livres illustrés - 8 céramiques - tentures et mobilier

**PROGRAMME D'ANIMATION
AUTOUR DE L'EXPOSITION**

Programme Cinémathèque :

(Le programme sera diffusé à partir du 6 août 1981 à un rythme hebdomadaire, jusqu'au 4 novembre 1981).

- 1942 « Tapisseries de France » de Jean Tedesco (22 mn)
- 1946 « Aubusson », de Jean Lods (18 mn)
- 1951 « La Manufacture des Gobelins » de Alain Pol
- 1959 « Tapisserie du XX^e siècle » de Bellanger et Damain (23 mn)
- 1963-69 « Jean Lurçat, peintre français moderne », de Jacques Simonnet
- 1965 « Le Chant du Monde » de Pierre Biro (17 mn)
- 1972 « Le Chant du Monde », du Caméra Club Angevin
- 1980 « Entre Terrade et Chabassière » (film super 8) de Patrick Cazals sur le quartier de « La Terrade » d'Aubusson
- 1981 « Fil qui vit, mur qui chante », émission de Michel Ayats (FR3)

Montages audio-visuels :

- « La lettre dans les tapisseries de Jean Lurçat », de Christian Delorme (1981)
- « LURÇAT », montage audio-visuel de J. Richard.

Diffusion de textes de LURÇAT en auditorium

Grâce à l'appui de la phonothèque de l'I.N.A. une écoute des émissions les plus importantes enregistrées par Jean Lurçat pourra être organisée pendant toute la durée de l'exposition.

Diffusion de cassettes vidéo émissions F.R.3. Limousin

Suite à un accord avec la station régionale de F.R.3 Limousin-Poitou-Charentes, une diffusion des émissions magazines réalisées en Limousin par la station sera proposée. Il s'agit là d'une présentation thématique reprenant les divers reportages depuis la création de la station régionale (en 1957).

Lectures-Spectacles

Les comédiens du Centre Théâtral du Limousin proposeront le 6 août et le 5 septembre deux séries de lectures spectacles autour des œuvres écrites de Jean Lurçat et, notamment, ses poèmes. Cette réalisation est confiée à J.P. Laruy.

Exposition photographique de Robert Doisneau

Photographies réalisées en 1945.
(Exposition dans la galerie jouxtant le musée).

**A partir du 9 novembre 1981 présentation du fonds
permanent du Musée de la Tapisserie.**

Présentation du musée et de l'exposition inaugurale à la presse par la conservatrice du musée Simone Doublard-du-Vigneau 1/2

URGENT (pour remettre
M. le Ministre)

Présentation à la presse du Musée de la tapisserie et de
l'exposition " Jean Lurçat et la renaissance de la tapisserie "

→ par Mme Du Vigneau, le 2 Juillet à 18H à la
Maison du Limousin

Parler de la tapisserie et de sa renaissance et donc tout
naturellement, de Jean Lurçat, en présentant le Musée de la tapisserie,
m'est particulièrement agréable.

En effet, dès mon arrivée en Creuse, en tant que conservateur
du Musée de Guéret, j'ai regretté, comme bien d'autres, l'absence à
Aubusson, d'une collection publique illustrant l'histoire de la
tapisserie dans ses grandes phases et notamment celle qui a commencé
à la fin de la dernière guerre.

Il m'apparaissait, il m'apparaît toujours, que ce n'est pas à
Guéret que doit être le Musée de la Tapisserie, la vocation du Musée
de Guéret, étant de poursuivre, dans sa politique d'acquisition,
l'éclectisme éclairé de ses fondateurs et de ses premiers donateurs.

Si Guéret est l'un des plus intéressants musées de province,
dont peut s'enorgueillir, à juste titre, notre département de la région
Limousin-Marche, c'est le nom d'Aubusson qui résonne en premier dans
la mémoire de toute personne qui pense à la tapisserie. Ceci d'autant
plus qu'à travers les siècles, et aujourd'hui encore, les ateliers
vivent et produisent des oeuvres, qui, dans le monde entier, parlent
d'Aubusson.

L'absence de toute structure muséographique et l'existence
d'une tradition vivante, permettraient d'imaginer un vrai Musée, c'est
à dire un espace qui ne serait pas seulement un conservatoire d'un passé
passé ou même d'un présent définitivement figé, mais un lieu
privilegié, où, le plus grand nombre d'hommes et de femmes puissent,
au contact de l'oeuvre d'art, approcher de cette richesse spirituelle,
indispensable à l'humanité, que constitue la création.

Cette exigence d'une vision muséographique permettant de
contribuer au mûrissement des créations nouvelles, est heureusement
apparue à ceux que je tiens à remercier aujourd'hui, comme conservateur
et comme amateur d'art.

page 2

Oui la liaison entre un centre culturel et un musée, permet
d'organiser et d'espérer cette approche qui, pour certains, sera une
découverte de soi, et, pour d'autres, l'incitation à des créations qui,
à leur tour, participeront à notre vie personnelle et artistique.

L'exposition Jean Lurçat et la renaissance de la tapisserie
est le point de départ d'un processus qui permettra sans aucun doute
au Musée d'Aubusson d'être au centre d'un double phénomène.

Tout d'abord, il suscitera un puissant mouvement d'intérêt
d'associations et d'individus, lui permettant d'acquérir des oeuvres
indispensables à son rayonnement régional et national. Ensuite, le
le centre culturel sera assurément le point de rencontre où nous pourrons
nous exprimer, nous reconnaître, et, nous développer.

Cette vocation et cette volonté qui doivent être les
caractéristiques du Musée d'Aubusson, nous incitaient à choisir Jean
Lurçat et le thème de la renaissance de la tapisserie comme présentation
de ce nouvel espace muséographique.

Pourquoi Jean Lurçat ? Vous le savez tous, et je n'ai donc
qu'à effleurer les grandes étapes de sa vie, qui serviront de fil
conducteur à notre exposition.

Jean Lurçat est arrivé à Aubusson pendant la guerre, il
découvre alors par lui-même la technique de la tapisserie. Il est
séduit par les possibilités qu'elle offre. Peintre déjà connu, ~~il~~
il décide alors de mettre son talent au service de cet art ancestral
et presque oublié à cette époque.

En peu d'années et après un certain nombre de tâtonnements,
avec sensibilité et détermination, Jean Lurçat trouve la mesure d'une
nouvelle expression artistique de la tapisserie. Commence alors la
grande époque de sa renaissance.

Bien sûr, il ne s'agit pas là d'une aventure individuelle,
mais d'un combat commun dont Jean Lurçat a été le coordinateur, le
modèle et le premier connu du grand public.

Présentation du musée et de l'exposition inaugurale à la presse par la conservatrice du musée Simone Doublard-du-Vigneau 2/2

page 3

Il aimait à dire " un saumon ne remonte jamais seul la rivière" mais comme la nature nous le montre, le plus fort, le plus sage, le plus tenace, guide et ouvre la voie aux autres.

Cette explosion de couleurs et de formes qui marque l'après-guerre de la tapisserie, à Aubusson, a produit un premier choc.

Celui-ci, en ondes démultipliées, a saisi les artistes dans le monde entier, Et, aujourd'hui, dans plus de 40 pays, des ateliers existent et se réclament d'Aubusson.

Vous pourrez constater, dans l'exposition qui se tiendra, à partir du mois d'août, que nous n'avons pas voulu faire parler Jean Lurçat, mais mettre en correspondance ses textes et ses oeuvres pour le laisser vous parler.

47 tapisseries, 14 peintures et dessins, des livres ~~illustrés~~ illustrés et des céramiques, ont été choisis pour rendre sensible au visiteur les étapes ~~de son~~^{du} cheminement patient et résolu de sa création et de son influence actuelle.

Cela n'a été possible que par la collaboration de collectionneurs, d'associations, de musées, d'organismes officiels ou privés. Et je tiens à remercier tout particulièrement madame Lurçat et monsieur Coural, Administrateur Général du Mobilier National.

Cette manifestation de l'ouverture du Musée doit marquer le début de recherches, d'incitations et d'expositions dont le caractère scientifique sera le garant de sérieux et de continuité.

Le centre de documentation commun aux deux organismes, centre culturel et musée, donnera à ceux-ci l'unité dans la recherche et dans l'action qu'ils ne peuvent avoir séparément.

Pour le reste, en particulier, ce qui sera le fonds permanent, je ne pourrais en parler avec la précision et le talent de monsieur Chandernagor qui a voulu ce Centre Culturel et Artistique "Jean Lurçat".

Simone du Vigneau
28 juin 1981

AD23, 1298W1

SOUS-PREFECTURE
d'AUBUSSON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

JP/CR

AUBUSSON, le 17 Juillet 1981

CENTRE CULTUREL ET ARTISTIQUE JEAN-LURÇAT d'AUBUSSON

- OBJET : Ouverture du Musée de la Tapisserie
Présentation de l'Exposition "Jean-LURÇAT et la Renaissance de la Tapisserie"
Jeudi 6 Août 1981
- R E F : Compte rendu de la réunion du Vendredi 10 Juillet 1981

I - PROGRAMME

- 15 heures : Ouverture du Musée de la Tapisserie en présence de :
- Mme le SOUS-PREFET d'AUBUSSON
 - MM. les Conseillers Généraux de la Creuse (à faire préciser par M. SALAGNAC)
 - Les Membres du Bureau de l'Association Provisoire de Gestion pour un Centre Culturel et Artistique à AUBUSSON
 - Mme LURÇAT
 - M. COURAL, Directeur du Mobilier National
 - M. le Maire d'AUBUSSON
- 15_h_05 : - Visite Guidée de l'Exposition "Jean-LURÇAT et la Renaissance de la Tapisserie" :
Commentaire des oeuvres exposées par Mme DOUBLARD du VIGNEAU (aucun discours ne sera prononcé)

../..

- 15_h_45 : - Projection d'un film consacré à l'histoire de la Tapisserie en Limousin.

Ce film qui a été confectionné par FR 3 à partir d'oeuvres sera visionné préalablement le Samedi 1er Août par les Membres du Bureau de l'Association Provisoire, Mme le SOUS-PREFET d'AUBUSSON, Mme le Conservateur du Musée de la Tapisserie et M. SALAGNAC.

- 20_h_30 : - Indépendamment de l'ouverture du Musée de la Tapisserie, une manifestation culturelle se déroulera à 20 h 30 dans le hall du Centre Culturel et Artistique à l'initiative de M. CAZALS.

Il s'agit d'une lecture de textes et de poèmes de LURÇAT. Ces textes et poèmes seront lus par M. Jean-Pierre LARUY, Directeur du Centre Théâtral Dramatique du Limousin, accompagné d'une musique d'Eric SATIE, interprétée au piano par Marc-Henry LAMANDÉ. (Durée 1 h 30 environ).

II - LISTE DES PERSONNES A INVITER A L'OUVERTURE DU MUSEE DE LA TAPISSERIE ET A LA PRESENTATION DE L'EXPOSITION "Jean-LURÇAT ET LA RENAISSANCE DE LA TAPISSERIE" :

- Les Membres du Conseil Général de la Creuse (y compris les Parlementaires : pour mémoire)
- Les Membres du Bureau de l'Association Provisoire pour un Centre Culturel et Artistique (M. SALAGNAC voudra bien préciser, en accord avec M. CHANDERNAGOR, s'il convient d'adresser un carton d'invitation à tous les membres de l'Association)
- M. PETIT, Maire d'AUBUSSON
- Mme LURÇAT
- M. COURAL, Directeur du Mobilier National
- M. RISCH, Directeur de l'Ecole Nationale d'Art Décoratif d'AUBUSSON
- Mme DOUBLARD du VIGNEAU, Conservateur du Musée de la Tapisserie
- M. HAMOT, Président de l'Association pour le Rayonnement de la Tapisserie d'AUBUSSON (A.R.T.A.)

- 3 -

- Les lissiers d'AUBUSSON, ainsi que les membres du personnel
- Les représentants du syndicat des ouvriers lissiers
- M. RAILLAT
- M. JOFFREY
- M. et Mme PRUCHON
- M. et Mme BLONDEAU, Château de BOUSSAC
- M. DESTHIEUX, Président du Comité Départemental d'Expansion Economique et Touristique de la Creuse
- Des personnalités qui seront invitées à l'initiative de M. CHANDERNAGOR (M. SALAGNAC communiquera la liste à Mme le SOUS-PREFET d'AUBUSSON)
- La presse régionale télévisée et écrite.

La liste définitive des personnes invitées sera établie par Mme le SOUS-PREFET d'AUBUSSON et M. SALAGNAC pour le 22 Juillet au plus tard.

III - DEJEUNER A LA SOUS-PREFECTURE à 12 h 30 (26 personnes)

Projet de liste des personnes à inviter :

- M. MAGINIER, Vice-Président du Conseil Général (représentant M. le Président du Conseil Général) et Mme MAGINIER
- Mme COMMERGNAT, Député de la Creuse et M. COMMERGNAT
- Le Docteur MAZETIER, Conseiller Général d'AUBUSSON et Mme MAZETIER
- Le Docteur FERRAND, Président de la Commission Départementale et Mme FERRAND
- M. PETIT, Maire d'AUBUSSON et Mme PETIT
- Mme LURCAT
- M. COURAL, Directeur du Mobilier National

.../...

- 4 -

- Les Membres du Bureau de l'Association Provisoire pour un Centre Culturel et Artistique :
 - . M. MAZET, Conseiller Général de la Creuse, Maire de FELLETIN, Secrétaire de l'Association (et Mme MAZET)
 - . M. MOTHE, Adjoint au Maire d'AUBUSSON, Trésorier de l'Association
 - . M. PICAUD, Trésorier-Adjoint de l'Association
 - . (M. PETIT, Maire d'AUBUSSON, Vice-Président de l'Association : pour mémoire)
- M. RAYNAUD, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse
- M. CAZALS, Directeur du Centre Culturel et Artistique d'AUBUSSON
- Mme DOUBLARD du VIGNEAU, Conservateur du Musée de la Tapisserie
- M. RISCH, Directeur de l'Ecole Nationale d'Art Décoratif d'AUBUSSON
- M. SALAGNAC, Secrétaire du Conseil Général de la Creuse
- M. LEGOUX, Président du Syndicat d'Initiative d'AUBUSSON
- M. HAMOT, Président de l'Association pour le Rayonnement de la Tapisserie d'AUBUSSON
- Mme le SOUS-PREFET d'AUBUSSON (pour mémoire).

Expédition des cartons pour le Lundi 27 Juillet au plus tard.

IV - LIBELLE DU CARTON D'INVITATION POUR L'OUVERTURE DU MUSEE ET LA PRESENTATION DE L'EXPOSITION

Le Carton est ainsi libellé :

Le Conseil Général de la Creuse et l'Association Provisoire pour un Centre Culturel et Artistique à AUBUSSON vous prient de bien vouloir assister à l'ouverture du Musée de la Tapisserie et à la présentation de l'Exposition "Jean-LURCAT et la Renaissance de la Tapisserie" qui auront lieu au Centre Culturel et Artistique le Jeudi 6 Août 1981 à 15 heures.

Ce projet a reçu l'accord de M. CHANDERNAGOR par l'intermédiaire de M. SALAGNAC.

V - LA PRESSE

M. CAZALS prend les dispositions pour :

- 1°) inviter la presse régionale télévisée et écrite ;
- 2°) composer le dossier de presse destiné aux journalistes. Ce dossier comprendra :
 - . le texte de l'allocution de Mme DOUBLARD du VIGNEAU prononcé à la Maison du Limousin,
 - . le texte du discours prononcé par M. CHANDERNAGOR (communiqué par les soins de M. SALAGNAC),
 - . la liste des oeuvres exposées et un exemplaire du catalogue de présentation de l'exposition.

VI - DISPOSITIONS PARTICULIERS

- 1°) Mme le SOUS-PREFET d'AUBUSSON prend les dispositions pour l'accueil de Mme LURCAT (lettre à adresser à Mme LURCAT pour le 22 Juillet au plus tard) ;
- 2°) Deux nouvelles réunions de travail se tiendront le ~~Samedi 27 Juillet 1981 à 16 heures à la Sous-Préfecture et le Samedi 1er Août 1981 à 11 h 30 à la Sous-Préfecture pour régler les dernières modalités pratiques d'ouverture du Musée ;~~
Lundi
- 3°) Mme DOUBLARD du VIGNEAU et M. CAZALS prennent les dispositions nécessaires pour installer les tapisseries et réaliser la décoration (avec des plantes et fleurs) du Centre Culturel et Artistique.

LE SOUS-PREFET,


Janine PICHON

DESTINATAIRES :

- M. le PREFET de la CREUSE (Cabinet) pour information et à titre de compte rendu
- Mme le SOUS-PREFET d'AUBUSSON
- M. RAYNAUD, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse
- M. PETIT, Maire d'AUBUSSON (3 exemplaires)
- Mme DOUBLARD du VIGNEAU, Conservateur du Musée de la Tapisserie
- M. SALAGNAC, Secrétaire du Conseil Général de la Creuse
- M. LEGUEIX, Président du Syndicat d'Initiative d'AUBUSSON
- M. CAZALS, Directeur du Centre Culturel et Artistique d'AUBUSSON

Centre Culturel et Artistique
Jean Lurçat

Musée de la Tapisserie

b.p. 09 - 25200 Aubusson
Tel. (55) 66-55-06

Centre Culturel et Artistique
Jean Lurçat
Tel. (55) 52-07-20

PROGRAMME D'ANIMATION AUTOUR DU MUSÉE DE LA TAPISSERIE

I/ CONSTITUTION DES ARCHIVES DU MUSÉE

- 1 - Réalisation d'un montage audio-visuel sur la vie quotidienne des ouvriers lissiers aubussonnais au début du siècle.
- 2 - Réalisation d'une première série de 5 films sur les techniques liées au travail de la tapisserie d'Aubusson :
 - . Le travail du teinturier
 - . Le carton numéroté
 - . Le montage d'une chaîne
 - . La tombée de métier
 - . Pieds et mains.
- 3 - Réalisation d'interviews :
 - . Interviews d'anciens artisans et patrons lissiers "faiseurs de chairs", à Aubusson et dans la région ;
 - . Interviews de personnes ayant connu Lurçat à Aubusson et dans le Lot ;
 - . Interviews de cartonniers contemporains travaillant pour Aubusson.
- 4 - Cinémathèque :
 - . Achat de copies d'émissions de la station régionale F.R.3 tournées dans la région Limousin, sur la tapisserie d'Aubusson
 - . Copies des films (16 mm et 8 mm) :
 - "Tapisseries de France", de Jean TEDESCO
 - "Aubusson", de Jean LODS
 - "Tapisserie du XXème siècle" de BELLANGER et DAMAIN
 - "Le Chant du Monde", de Pierre BIRO
 - . Copies 3/4 de pouce d'émission de l'INA, sur la tapisserie et le travail de Jean Lurçat.

- 2 -

- 5 - Sonothèque
copies d'émissions radio sur la tapisserie
- 6 - Atelier d'information pour le public scolaire
 - . Visualisation des techniques du lissier (méthode Lurçat) sur un panneau lumineux évoluant la construction d'un carton puis la réalisation de la tapisserie avec présence des différentes gammes de couleurs
 - . Achat d'ouvrages généraux sur la tapisserie et les grands cartonniers créateurs contemporains
- 7 - Achat d'outils de lissiers pour la constitution d'un fonds d'outils et de mobilier propre aux ateliers de lissiers.

II/ INFORMATION SUR LE MUSÉE DE LA TAPISSERIE

Réalisation de caissons lumineux permettant une information claire sur les animations et expositions présentées par le Musée de la Tapisserie.

III/ ANIMATIONS

- 1 - Lectures spectacles
 - . Lecture de textes de Jean LURÇAT par les comédiens du Centre Théâtral du Limousin
- 2 - Colloque sur la Renaissance de la tapisserie d'Aubusson

* *
*

AD23, 1230W2



L'inauguration du centre le 5 septembre 1981

André Chandernagor, ministre délégué chargé des Affaires européennes, président du Conseil général de la Creuse demande à Jack Lang, ministre des Affaires culturelles, de présider l'évènement

1/1

L'objet

Le Samedi 5 Septembre 1981 doit avoir lieu à AUBUSSON l'inauguration du Centre Culturel et Artistique Jean Lurçat et de la Rue Vieille située au coeur de la Ville. Je serais heureux que vous acceptiez de présider cette importante manifestation.

Le Conseil Général de la Creuse que je préside a construit à AUBUSSON un Centre Culturel et Artistique à vocation départementale régionale et nationale qui intègre à la fois un Musée de la Tapisserie et un Centre d'Animation Culturelle et Artistique.

La Ville d'AUBUSSON dont le rayonnement s'étend, vous le savez, grâce à ses tapisseries, au-delà de nos frontières, n'avait bénéficié jusqu'à présent d'aucune action d'envergure permettant à l'amateur d'art de s'initier, sur place, à l'histoire aubussonnaise de la tapisserie, tout en découvrant la richesse et la diversité des ouvrages tissés par les lissiers creusois du Moyen-Âge à nos jours.

Grâce à une initiative du Conseil Général de la Creuse et au concours du Ministère de la Culture et de l'Etablissement Public Régional du Limousin, dont j'assumais la présidence, cette lacune est enfin comblée. En associant à un Musée de la Tapisserie, un Centre Culturel et Artistique, le Conseil Général de la Creuse a, je le crois, fait preuve d'avant-garde.

En effet, les actions d'animation et de création qui se dérouleront à l'intérieur de ce centre prolongeront les efforts des artisans lissiers d'hier et prendront en compte le prestigieux héritage légué à AUBUSSON.

En donnant le patronyme de Jean LURCAT au Centre Culturel et Artistique d'AUBUSSON, le département de la Creuse a entendu rendre le juste hommage de sa reconnaissance à l'action exemplaire de cet artiste, chef de file incontestable du renouveau grâce auquel l'art de la tapisserie a retrouvé un éclat particulier.

.../...

La première exposition qui se tiendra dans le Musée de la Tapisserie du Centre Culturel et Artistique aura pour thème "Jean LURCAT et la Rénovation de la Tapisserie". Vous voudrez bien trouver ci-jointe la liste des oeuvres qui seront exposées à partir du 6 Août 1981.

Le dossier joint comporte également une note descriptive du Centre.

Par ailleurs, une fiche financière récapitule le montant des aides qui ont été accordées.

*

*

*

A l'issue de l'inauguration du Centre Jean LURCAT, aura lieu l'inauguration de la Rue Vieille située au coeur de la Ville. La Rue Vieille doit constituer un lieu de détente et de promenade pour les touristes qui viennent visiter AUBUSSON.

Des maisons anciennes situées dans cette rue ont été réhabilitées et mises en valeur. Des commerces et des ateliers d'artisans vont s'y installer. Le Syndicat d'Initiative d'AUBUSSON est aménagé dans une vieille habitation entièrement restaurée par la Municipalité. Des expositions s'y tiendront en permanence. Une vieille demeure appartenant à un particulier et récemment léguée à la Ville d'AUBUSSON, attenante au Syndicat d'Initiative, a été restaurée par les soins de la Ville. Une exposition consacrée aux métiers de la tapisserie s'y tiendra en permanence.

En outre, la Ville d'AUBUSSON a procédé à l'aménagement de deux petites places publiques situées sur le parcours de cette rue ; la circulation automobile y est interdite ; le pavage est assuré sur une longueur de 200 mètres.

Par ailleurs, un ensemble d'habitations situées dans cette rue a été acheté par un promoteur qui a assuré une opération de restauration. Ces locaux ont été transformés en ateliers de commerce et d'artisanat.

Dans le dossier joint à la présente lettre, vous voudrez bien trouver une note qui fait le point sur le programme d'aménagement de la rue Vieille, ainsi qu'une note descriptive du montage financier de l'opération. Des photos présentent l'état ancien de la rue et sa situation nouvelle à l'issue de l'opération de rénovation.

Compte tenu du caractère de prestige qu'auront ces deux manifestations, il me serait agréable que vous acceptiez d'être présent à AUBUSSON le 5 Septembre à partir de 10 h 30. Toutefois, si cette date ne vous convenait pas, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me proposer une ou deux autres dates à votre convenance, postérieurement au 5 Septembre.

Je vous demande d'abord un accord de principe et le Préfet, en accord avec moi, vous fera parvenir ultérieurement le programme détaillé de ces deux manifestations qui seront suivies d'un déjeuner.

Jack Lang
Ministre des Affaires culturelles

AD23, 1298W1

Le Ministre délégué, chargé des Affaires Européennes,
Président du Conseil Général de la Creuse

prie M^r *le Préfet de la Creuse et Mme PIGOULLIÈ*

de lui faire l'honneur d'assister à l'inauguration officielle
du Centre Culturel et Artistique Jean Lurçat

sous la présidence

de Monsieur JACK LANG, Ministre de la Culture,

qui aura lieu à Aubusson, le Samedi 5 Septembre 1981 à 10 h 15,

La cérémonie sera suivie d'un lunch, à 13 h 15,

dans la salle polyvalente du Centre Culturel

AD23, 1230W2

Paris, le 26 ^{Sept} septembre 1981.

Inauguration du Centre Culturel
et Artistique Jean Lurçat

-:-:-

Vendredi 4 septembre :

- 19h. - Départ de Villacoublay pour Chateauroux
- 19h.45 - Arrivée à Chateauroux
- 21h.00 - Arrivée à Guéret
- 21h.15 - Dîner à la Préfecture

Samedi 5 septembre :

- ~~8h.00~~^{8h.15} - Départ de la Préfecture de Guéret
- 10h.00 - Arrivée à la Mairie d'Aubusson
- 10h.15) Inauguration du Centre Culturel
11h.45 (et Artistique "Jean Lurçat"
- 15' de battement pour prendre la voiture du Centre Culturel
à la rue Vieille.
- 12h.00 - Arrivée à la rue Vieille
- 12h.15 - (dépend du temps) Passage devant un groupe de maisons
restaurées.
- Théoriquement, retour à pied de la rue Vieille au Centre
Culturel "Jean Lurçat"
- 13h.15 - Lunch au Centre "Jean Lurçat" - Salle Polyvalente
- 15h.15 - Départ du Centre Culturel
- 16h.00 - Château de Boussac : présentation du château et de la
restauration effectuée par M. et Mme Blondeau.
Ce Château, où fut découverte au début du siècle
la suite des tapisseries "La dame à la licorne",
est demandeur d'une exposition de ces tapisseries
pour l'été prochain.
- 17h.30 - Départ pour Chateauroux
- 18h.30 - Départ de Chateauroux

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

4 Septembre 1981 ANNEXE 2 - 1

REPAS du 4 SEPTEMBRE 1981 à l'HOTEL PREFECTORAL

LISTE des INVITES

- M. et Mme Jack LANG
- M. André CHANDERNAGOR
- M. et Mme Guy PIGOULLIE, Préfet de la Creuse
- Mlle Janine PICHON, Sous-Préfet d'AUBUSSON
- M. et Mme Jean-Louis LEGER, Directeur du Cabinet du Préfet de la Creuse
- M. MOLARD, Chargé de Mission au Cabinet de M. J. LANG
- Mlle LAMBERT, Chef du Secrétariat Particulier de M. André CHANDERNAGOR
- Mme Nelly COMMERGNAT, Député de la Creuse, Présidente de l'ADIAM
- M. André LEJEUNE, Député de la Creuse,
- M. Michel MOREIGNE, Sénateur de la Creuse
- Mme Jean LURCAT
- Mme Simone DOUBLARD DU VIGNEAU, Conservateur du Musée de GUERET et du Musée de la Tapisserie d'AUBUSSON
- M. Patrick CAZALS, Directeur du C. C. A. Jean LURCAT
- M. Paul RICHEZ, Directeur de l'Ecole Départementale de Musique
- M. Robert LEPRETRE, Président de la Fédération des Oeuvres Laïques de la Creuse
- M. et Mme Lucien BLONDEAU, propriétaires du Château de BOUSSAC
- M. Raymond PICAUD, Tapissier, Président de l'A. R. T. A.
- M. et Mme Jacques GANDOUIN, Commissaire Général à la Société d'Encouragement aux Métiers d'Arts
- M. Jacques LAGRANGE, Peintre et Cartonnier
- M. Georges CHAZAUD, Peintre et Cartonnier
- M. Marc VAUGELADE, Architecte D P L G, Peintre et Cartonnier
- M. Gaston THIERY, Peintre et Cartonnier
- M. Robert PETIT, Maire d'AUBUSSON
- M. HAMOT, Tapissier
- M. Jacques MICHEL (le Monde)
- M. J. Paul MORELLE (le Matin)
- M. Guy DUMUR (Nouvel Observateur)
- M. J. L. FERRIER (le Point)
- Mme Geneviève VERRIER (France-Soir)
- Mlle Armelle HELIOT (Le Quotidien)
- Mlle Valérie LANG

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

ANNEXE 4

HEBERGEMENT

(1) A l'Hôtel de la Préfecture

- M. et Mme Jack LANG
- Mlle LANG

(2) A l'Hôtel de la Sous-Préfecture

- M. et Mme Jacques GANDOUIN
- Mme LURCAT

(3) A l'Hôtel à GUERET (St-François a)
(Auclair b)

(a)
Mlle M. F. LAMBERT
M. Cl. MOLARD
Chauffeur du Ministère

(b)
M. MICHEL
M. MORELLE
M. DUMUR
M. FERRIER
Mme VERRIER
Mlle HELIOT
M. LEBRUN

AD23, 1230W2

SOUS-PREFECTURE d'AUBUSSON

Le 5 Août 1981

CENTRE CULTUREL ET ARTISTIQUE JEAN-LURCAT D'AUBUSSON

*document à fournir
après la séance
le 10/8/81*

OBJET : Inauguration officielle le Samedi 5 Septembre 1981

R.E.F. : Réunion de travail à la Sous-Préfecture d'AUBUSSON le 27 Juillet

I - PROGRAMME

Le projet de programme établi lors de la séance de travail du 10 Juillet 1981 est examiné et légèrement modifié :

10 h 00 : - Arrivée des invités au Centre Culturel et Artistique

- Arrivée des personnalités (MM. LANG, CHANDERNAGOR, M. le PREFET, Mme le SOUS-PREFET) à la Mairie - Accueil par le Maire sur le perron ; signature du Livre d'Or et remise de la médaille de la ville d'AUBUSSON

(Un piquet d'honneur - 2 agents de ville - se tiendra à l'entrée de la Mairie) - Cette proposition présentée par M. le Maire d'AUBUSSON devra être soumise à l'accord de M. CHANDERNAGOR

10 h 15 : - Départ des personnalités de la Mairie pour le C.C.A.A. *(en voiture)*

- Arrivée des personnalités au C.C.A.A. (un piquet d'honneur se tiendra à la porte d'entrée du Centre)
- Coupure du ruban tricolore à la porte d'entrée du C.C.A.A. (M. CAZALS prend toutes dispositions matérielles)
- Entrée des personnalités par le hall. Elles prennent place dans la salle d'exposition des tapisseries situées au fond du Centre Culturel et Artistique et sont suivies par les personnes invitées à l'inauguration

10 h 30 : - Bref exposé de M. Patrick CAZALS sur le C.C.A.A.

- Présentation *de la* de l'Exposition "Jean LURCAT et la Renaissance de la Tapisserie" par Mme DOUBLARD-du-VIGNEAU
- Discours de M. CHANDERNAGOR
- Discours de M. LANG
- Visite de l'Exposition commentée par Mme DOUBLARD-du-VIGNEAU

11 h 45 : - Fin de l'inauguration

- Départ du cortège (en voitures) du C.C.A.A. pour la rue Vieille. Le cortège empruntera la route longeant La Seiglière, puis l'ancienne route de CLERMONT.

Sur le parcours, la circulation sera réglée par :

- . les gendarmes aux carrefours de "La Seiglière" et du "Pré-Cantrez" ;
- . les agents de ville sur le reste du circuit.

La voiture *familiale de police* du Commissariat sera en tête du cortège et celle des Renseignements Généraux en fin de cortège.

Les voitures des personnalités invitées pourront stationner sur le parking de la Place d'Espagne (M. le Maire transférera le marché du Samedi au Vendredi et prendra un arrêté pour interdire le stationnement sur cette place)

12 h 00 : - Arrivée des personnalités à l'entrée de la rue Vieille où se produira un groupe folklorique du Limousin (à l'initiative de la Municipalité d'AUBUSSON)

- Visite de la Maison du Pays d'AUBUSSON (Syndicat d'Initiative) ; la visite sera commentée par M. le Maire

12 h 15 : - Passage des personnalités dans un groupe d'habitations restaurées jouxtant la Place Tabard

- Arrivée sur la Place Tabard
- Allocution de M. le Maire d'AUBUSSON

12 h 45 : - Départ des personnalités en cortège (à pied) pour le Centre Culturel : rue Vieille, Place Ste-Catherine, Rue Vieille, Place de la Libération, Rue des Déportés Politiques, Avenue des Lissiers, Centre Culturel et Artistique.

Si le temps est pluvieux, les personnalités regagneront le cortège de voitures officielles qui se trouveront au niveau de la Place Ste-Catherine. (M. le Maire doit prendre un arrêté pour réglementer le stationnement au niveau de cette place)

13 h 15 : - Lunch au Centre Culturel et Artistique (Le Musée sera fermé pendant le lunch)

15 h 30 : - Visite éventuelle d'ateliers de tapisserie par M. LANG, Ministre de la Culture (cette visite devra être confirmée et organisée ultérieurement).

II - PROJET DE LISTE DES PERSONNALITES A INVITER

DEPARTEMENT DE LA CREUSE	REGION LIMOUSIN
<p><u>Les Élus</u></p> <ul style="list-style-type: none"> les membres du Conseil Général (y compris les Parlementaires, pour mémoire) le Maire et les membres du Conseil Municipal d'AUBUSSON les Maires du canton d'AUBUSSON Les Maires des villes -chefs-lieux des cantons du Département (les épouses des Élus sont invitées à l'inauguration) <p>Les Chefs de services départementaux et les Chefs de services en fonction à AUBUSSON</p>	<p>Conseil Régional et Comité Economique et Social :</p> <ul style="list-style-type: none"> le Bureau <i>à la demande de M. Carrere - de la Carrière - accord de M. Chabrey</i> les Présidents des Commissions (à la demande de M. CHANDERNAGOR) M. CARRERE, Préfet de Région M. TOMASI, Chef de la Mission Régionale M. GUERQUIN, Chargé de Mission aux Métiers d'Art <p>Les Chefs de Services des Administrations régionales culturelles qui seront désignées sur proposition de M. le Préfet de Région (consultation de M. TOMASI par Mme le Sous-Préfet d'AUBUSSON) <i>par</i></p>

Socio-professionnels

- Les Présidents des Chambres Consulaires
- Le Président et le Directeur du Comité d'Expansion Economique
- Les Directeurs des ateliers de tapisserie d'AUBUSSON
- Les représentants des syndicats des lissiers d'AUBUSSON
- Les Directeurs d'usines d'AUBUSSON (liste communiquée par M. le Maire)
- Le Président et le Directeur de l'A.P.A.M.A.C.

Administration parisiennes

- Cabinet de M. LANG (liste à préciser ultérieurement)
- Cabinet de M. CHANDERNAGOR (d°)
- Mme le Secrétaire Général du Fonds d'Intervention Culturelle et Mme MINGASSON, Chargé de Mission au FIC
- M. LANDAIS, Directeur des Musées de France
- M. BEYER, Inspecteur Général des Musées classés et contrôlés

.../...

- M. LAPEYRE, Conservateur à l'Inspection Générale des Musées classés et contrôlés
- M. COURAL, Administrateur Général du Mobilier National
- M. le Directeur de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales
- M. LEBRETON, Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Creuse
- M. le Directeur de la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales
- M. le Président de la C.A.E.C.L., Maire de NIORT
- M. le Directeur de l'Action Sociale au Ministère de la Solidarité Nationale
- M. BECQUET,
- M. GANDOUIN, Préfet, Commissaire Général à la S E M A
- M. MOLARD Délégué à la Création, aux Métiers d'Art et aux Manufactures au Ministère de la Culture
- M. TOURLIERE, Directeur de l'E N S A D

Personnalités diverses

- les architectes
- les représentants des entreprises qui ont effectué les travaux
- M. RICHARD/Théâtre de MONTPELLIER
- M. FOURNIER, Conseiller Technique au Cabinet de M. DEFFERRE
- M. et Mme BLONDEAU, Château de BOUSSAC
- Mme LURCAT
- Personnalités locales d'AUBUSSON (liste à préparer par M. PETIT)
- Mlle CONTENSOUX/Musée d'Art Moderne
- M. HELIAS (Arts Décoratifs de CLERMONT-FERRAND) ?

Les listes en cours de confection (M. CAZALS et Mme DOUBLARD-du-VIGNEAU établiront également la liste des personnes qu'ils souhaitent voir inviter) seront centralisées par Mme le Sous-Préfet, M. le Maire d'AUBUSSON et M. SALAGNAC.

.../...

III - CARTONS D'INVITATION

Deux cartons d'invitation seront adressés aux personnalités ci-dessus.

1°) un carton pour l'inauguration du Centre Culturel et Artistique
Le projet de libellé est le suivant :

a ce sujet de M. Chandernagor
"Monsieur André CHANDERNAGOR"
Le Ministre délégué, chargé des Affaires Européennes
Président du Conseil Général de la Creuse

prie M.

de lui faire l'honneur d'assister à l'inauguration officielle
du Centre Culturel et Artistique Jean-LURCAT, placée sous
la présidence de M. Jacques LANG, Ministre de la Culture;
qui aura lieu à AUBUSSON le 5 Septembre 1981 à 10 h 15.

La cérémonie sera suivie d'un lunch, à 13 h 15, dans la salle
polyvalente du Centre Culturel. R.S.V.P."

2°) M. le Maire confectionne un carton pour l'inauguration de la
rue Vieille

3°) Ces deux cartons seront adressés dans la même enveloppe par les
soins de la Mairie d'AUBUSSON pour le 15 Août au plus tard.

IV - ORGANISATION DU LUNCH

Toutes les personnes invitées aux deux inaugurations seront invitées
au lunch qui sera servi à 13 heures à la salle polyvalente du Centre
Culturel.

Le personnel de la Ville mettra en place les tables, les chaises
ainsi que les plantes.

Le restaurant assurera la "garniture" : nappes, assiettes, fleurs...

Le buffet devra être réparti sur 4 grandes tables. Il est envisagé
de prévoir une table avec la mention "réservé" pour les personnalités.
M. SALAGNAC doit recueillir l'avis de M. CHANDERNAGOR sur ce
point.

Quant au menu, celui de l'Hôtel de France paraît être le mieux
adapté. M. COUSTEIX est chargé de prendre à nouveau contact avec
les Directeurs de l'Hôtel de France et de La Seiglière afin d'aboutir
à une entente entre ces deux établissements.

*voir
relance*

V - DISPOSITIONS A PRENDRE POUR LES DISCOURS

Les discours seront prononcés dans la 3ème salle d'exposition
(micros à installer par M. CAZALS).

LE SOUS-PREFET,

Janine TICHON

Destinataires :

- M. le Préfet de la Creuse (Cabinet), (M. Laper)
- Mme le Sous-Préfet d'AUBUSSON
- M. RAYNAUD, Secrétaire Général de la Préfecture de la CREUSE
- M. PETIT, Maire d'AUBUSSON
- Mme DOUBLARD-du-VIGNEAU, Conservateur du Musée de la Tapisserie
- M. CAZALS, Directeur du Centre Culturel et Artistique d'AUBUSSON
- M. SALAGNAC, Secrétaire du Conseil Général de la Creuse
- M. LEGOUEIX, Président du Syndicat d'Initiative d'AUBUSSON
- M. le Commissaire de Police d'AUBUSSON
- M. le Capitaine, Commandant la Compagnie de Gendarmerie d'AUBUSSON
- M. le Commissaire de Police Principal, Chef du Service Départemental des Renseignements Généraux.

A venir, dept de l'Etat
- itinéraires
- accueil (lieu - 1 h)
- Cofège (M de voitures & repartition des personnalités & voitures)
- circuit -

Hôtel de France ***

BAR RESTAURANT **

6, RUE DES DÉPORTÉS, 23200 AUBUSSON, TEL. 0551661022

CHAINES HOTELIERES. FRANCE ACCUEIL. LOGIS de FRANCE

TELEX. FRAUTELS CLEFD 39794

80 fis T.C.

le 17/7/87

Projet de lunch pour le 5/9/87

à 13h30 - Centre Culturel

Toasts saucisson & Anzances
Ricquette au Périgord
soup de semelles d'eau
Crevette de norvège

queche chaude - Pizzas chaudes -
Pâté de Pomme de terre chaude - Tartiflette à l'origan
Pâté en croute en chaud -

Barquette de Canard à l'orange froid
Barquette de hare à la marseillaise

Barquette de rosbief
faubon du Pays au pain de seigle

3 petits gâteaux servis par personne

Ku apéritif - un rouge en cuisine

le Champagne est fourni par la maison et
de département

CENTRE CULTUREL ET ARTISTIQUE JEAN LURCAT

Inauguré le 5 Septembre 1981

par

Monsieur Jack LANG, Ministre de la Culture
en présence de

Monsieur André CHANDERNAGOR, Ministre Délégué
Chargé des Affaires Européennes
Président du Conseil Général de la Creuse

Maître d'Ouvrage

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

Financement

MINISTERE DE LA CULTURE
ETABLISSEMENT PUBLIC REGIONAL DU LIMOUSIN
CAISSE NATIONALE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
CAISSE D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES
FOND D'INTERVENTION CULTURELLE
VILLE D'AUBUSSON

Architectes

André-Yves DUPUIS - Wladimir MITROFANOFF
Christian GERMANAZ - O.ARUP

Monsieur le Ministre,
Cher Collègue et Ami,
Madame LURCAT,
Madame et Messieurs les Parlementaires,
Mesdames et Messieurs,

Je dirai d'abord que, avant de parler d'AUBUSSON et de ce Musée, de ce Centre Culturel, de la Tapisserie, je dirai d'abord que le Ministre de la Culture, du Gouvernement de Pierre MAUROY, sous la présidence de François MITTERRAND, est un Ministre bienheureux. Non pas qu'il n'ait pas, à chaque instant, fait son devoir, l'inquiétude au coeur et l'interrogation à l'esprit, il est d'abord bienheureux parce que lorsqu'il se retrouve chaque semaine avec ses autres Collègues, avec André CHANDERNAGOR, par exemple, et tous les autres, il n'a pas le sentiment que comme ce fut, je crois, me semble-t-il, le cas, naguère, d'être le pauvre bougre qui est là, pour faire bien, pour la décoration, de temps en temps, en effet, inaugure, adresse de jolis discours, habille de jolies formules les actes de l'Etat. Il est un Ministre à part entière et je dirai plus que cela encore, tous les Ministres de ce Gouvernement sont, à leur manière, des Ministres de la Culture, et lorsque tout à l'heure j'entendais André CHANDERNAGOR me dire, Monsieur le Ministre de la Culture, au fond, il aurait pu s'adresser à travers moi à l'ensemble des Membres du Gouvernement ; et ce n'est pas une formule académique que j'emploie là.

Tous les hommes qui composent ce Gouvernement, tous les hommes et les femmes qui composent ce Gouvernement, ont vécu des expériences différentes, ont combattu, ont été des militants, des créateurs, des inventeurs, des hommes de culture. Notre Président de la République, celui que le peuple français a choisi, est lui-même, vous le savez, un homme de culture, et je dirai que tout comme la vie de LURCAT - tout à l'heure j'y reviendrai -, la vie même de François MITTERRAND, son combat politique et intellectuel, offre matière à méditation pour les créateurs et pour les artistes. Je dirai que, de la Résistance à la victoire du 10 Mai, le

combat de François MITTERRAND était un combat marqué par la volonté de semer les idées neuves, parfois contre les vents contraires, de résister aux modes, aux vogues, aux idées reçues, parfois au prix de la calomnie et de l'insulte, de souhaiter toujours que son combat soit au service, non pas d'une minorité de privilégiés, privilégiés par la fortune ou privilégiés par l'habitation - je pense à ceux qui ont la chance d'habiter le centre de PARIS -, mais au service de l'ensemble du peuple français.

Je dirai, par conséquent, que sa vie même, autant qu'un itinéraire, est pour nous tous qui avons à bâtir la politique culturelle du Pays, un manifeste culturel, tout comme la vie de Jean LURCAT, indépendamment de son oeuvre artistique, offre matière à méditation pour les créateurs et les inventeurs d'aujourd'hui, un homme qui n'a jamais séparé la création de la vie, qui n'a jamais séparé l'invention des combats collectifs du peuple français, et je suis très heureux qu'au fond, les organisateurs aient choisi que les quelques mots que nous prononçons ce matin se prononcent ici, là, devant cette Tapisserie admirable qui retrace l'un des grands combats qui fut celui des Français et d'autres peuples d'Europe.

Je voudrais vous dire aussi, avant d'arriver dans quelques instants à AUBUSSON, à la Tapisserie, que la volonté du Gouvernement est une volonté profonde de décentralisation culturelle et, croyez moi, ce ne sera pas une formule de discours, ce ne sera pas un simple voeu de discours ministériel ; un seul exemple, coïncidence des dates, si vous le voulez : aujourd'hui même, j'étais invité à inaugurer une autre grande manifestation, à DEAUVILLE, ville charmante et accueillante. On y organise un grand festival pour le film américain. J'aime le cinéma américain, et beaucoup d'entre vous aiment le cinéma américain, mais je crois que le cinéma américain ne manque dans notre Pays, ni d'alliés, ni d'amis, ni de soutiens, ni parfois même de complices et les portes lui sont largement ouvertes. On aimerait que le cinéma français ait les portes aussi largement ouvertes sur le territoire américain. Mais, pour mon plaisir personnel, sans doute, j'aurais beaucoup aimé voir certains des films, j'imagine excellents, projetés aujourd'hui ou demain, mais, au fond, quel est le rôle de tout Membre de ce Gouvernement, et en particulier le Ministre de la Culture ? Il n'est pas d'aller là, ou par une habitude, par la facilité, l'ensemble des projecteurs, toujours sur les mêmes lieux se braquent, toujours sur les mêmes hommes se braquent ; il est au contraire, et il sera de plus en plus, et je remercie les Journalistes de la Presse Nationale qui ont bien voulu nous accompagner, d'attirer l'attention de l'ensemble de la collectivité nationale sur la multitude des expériences, des initiatives, réussies parfois, éprouvantes d'autres fois, qui pullulent à travers le Pays.

Et au fond, j'ai préféré, pour ce week-end, venir d'abord ici, demain aller rendre visite à des ouvriers d'un chantier naval, aujourd'hui mort, mais qui, à partir de l'expérience, ce chantier aura laissé une expérience culturelle tout à fait exemplaire, et, ensuite, à des jeunes, à l'Ile du Frioul, avec Gaston DEFFERRE, qui restaurent, avec tout leur enthousiasme et leur générosité et l'aide du Ministère de la Culture, un Château-Hôpital de la fin du XVIIIème Siècle.

C'est aussi ça, je crois, sans vouloir faire de leçon de morale, le travail d'un Gouvernement, me semble-t-il. Non seulement l'ensemble des mesures techniques et financières que nous allons prendre, que nous avons déjà prises, et l'oeuvre accomplie pendant trois mois par ce Gouvernement est considérable, mais la politique d'un Gouvernement c'est aussi une autre idée de l'homme, d'autres formes de rapports humains, je dirai, bon, une autre morale, une autre éthique de vie, et nous en avons assez, je crois que les hommes de culture en ont assez des discours sans cesse ressassés depuis vingt ans sur la culture, la décentralisation culturelle, jamais suivis d'actes ou rarement suivis d'actes. La volonté du Président de la République et la volonté du Gouvernement est de construire une politique culturelle, audacieuse, hardie, en concertation étroite avec l'ensemble de la communauté artistique française et internationale et avec l'ensemble des élus et différentes Régions de France. Ça veut dire, par exemple, que très bientôt, dans ce département, la Creuse, dans cette ville, AUBUSSON, et les autres villes, des équipes bientôt renforcées du Ministère de la Culture viendront, ici, passer quelques jours, puis conclure avec vous, avec l'ensemble des intéressés, en y associant élus et artistes, des conventions de développement culturel, une convention à l'échelle du département, une convention à l'échelle de chaque ville, qui, sur cinq années, retraceront les engagements mutuels pris par chacun et croyez-moi l'Etat, cette fois, ne se désengagera pas, l'Etat cette fois apportera un concours et un concours véritable, et pas d'un seul jour. J'ai moi-même décidé de m'imposer cette discipline, qui est en même temps une joie - à partir du mois de Décembre prochain, lorsque notre budget aura été, je l'espère, approuvé par le Parlement, et lorsque notre Ministère aura été réorganisé, il doit l'être - d'être absent de PARIS au moins dix jours par mois ; il est indispensable que l'équipe ministérielle - le Ministre ou ses collaborateurs - sillonne l'ensemble du Pays, prenne le temps d'entendre, d'écouter, de rencontrer et de confronter leurs idées à celles innombrables qui, je l'espère, à travers le Pays, vont se faire entendre.

M. CHANDERNAGOR a, à l'instant, dit ce qu'a été l'effort de la Région, ce qu'a été l'effort du département, ce qu'a été l'effort des différentes communes.

Il a cité l'exemple de l'Ecole de Musique ; en effet, l'Ecole de Musique - cas unique en France - Départementale, est une réalisation exemplaire et je peux vous dire, Cher Collègue, que cette Ecole bénéficiera, à compter de Janvier prochain, d'un tout autre Statut et d'une aide considérablement accrue.

Ce matin, vous avez eu la gentillesse de nous faire visiter, avec quelques amis de PARIS, quelques amis journalistes, votre Musée à GUERET, Musée Contrôlé et Classé - formule aimable -, Musée Contrôlé et Classé et formule évidemment rarement suivie d'actes matériels.

En discussion, car nous n'allons pas improviser avec les différents intéressés, votre projet de Musée Ethnographique, conçu comme une sorte d'Ecole-Musée, doit être mis au point et je pense que l'Etat, dans le cadre de la dotation culturelle régionale que le Gouvernement a créée, pourra apporter l'aide nécessaire.

La Tapisserie, AUBUSSON, LURCAT, les métiers d'art, culture et économie, au fond! Faut-il que le Ministère de la Culture s'enferme dans sa belle et noble Administration ou faut-il qu'il prenne à bras le corps l'ensemble des problèmes économiques qui se posent et qui se posent en particulier aux professions artistiques et à l'ensemble du secteur privé, de l'art et de la culture. La Tapisserie en est un. Il y en a beaucoup d'autres encore : le cinéma, l'imprimerie, le livre, le disque. Faut-il qu'au nom du laisser faire, nous disions : Ah, nous, l'Etat, ce sont les grands Musées, c'est la grande conservation, c'est le patrimoine, c'est les Monuments Historiques et, vous, secteur privé, débrouillez-vous ; les faillites, c'est votre affaire, chute des exportations du livre, c'est votre affaire. Cela ne peut pas durer. Il n'est pas question, bien sûr, que l'Etat se mêle de la vie quotidienne de chaque entreprise privée, et je sais que pour les avoir rencontrées depuis trois mois, beaucoup d'entreprises privées ayant une activité artistique souhaitent que l'Etat, je veux dire que l'ensemble du Pays à travers lui, ait enfin une vraie considération pour le développement, et du cinéma, et du livre, et de l'édition du disque, et des métiers d'art. Disant cela, je n'ai pas dit que rien n'avait été entrepris. M. le Ministre CHANDERNAGOR, tout à l'heure, a indiqué combien les Services du Ministère de la Culture, par exemple, avaient contribué, ici même, à développer votre activité. Mais prenons l'exemple de la Tapisserie, prenons l'exemple d'AUBUSSON, ce département de la Creuse qui est un merveilleux département, d'une grande beauté, qui connaît, comme d'autres départements, une crise, des difficultés humaines, économiques; doit-on baisser les bras ? ; les autorités locales ne baissent pas les bras et celui qui fut, qui est encore pour quelques heures Président du Conseil Régional du Limousin s'est, vous le savez,

beaucoup battu, mais j'en suis convaincu, en tout cas c'est le cas ici, culture et économie peuvent avoir partie liée. Faut-il se résigner à une situation dans laquelle - je m'excuse si je me trompe de quelques unités - si le nombre d'employés qui travaillaient dans les ateliers de fabrication de Tapisseries, jadis de 800 personnes, est tombé à 300 personnes aujourd'hui ? Faut-il se résigner ? Je ne le crois pas. Ma conviction est que, si nous le voulons, et si vous le voulez aussi, je veux dire vous, les responsables des ateliers, vous, les hommes de ces métiers, vous, les créateurs et les inventeurs, vous, les élus, nous et vous, si nous le voulons vraiment, nous pouvons ensemble, et pas à la va vite, mais sans perdre de temps, nous pouvons ensemble, et sur la route tracée par LURCAT, faire de votre activité une activité rayonnante, active, créatrice d'emplois, et je crois que les moyens ne manquent pas si nous le voulons. J'en énumère quelques-uns. Au fond, pour qu'une telle politique que je vous propose, élus et entrepreneurs privés, de bâtir ensemble, au fond la vraie question est de savoir si nous sommes animés par la volonté, vous et nous, et je crois que c'est le cas, de faire aimer, de faire apprécier de faire goûter - employons ce mot peut-être un peu banal - toutes ces belles choses que nous avons la chance de voir ce matin.

Oui ou non, est-ce que nous avons envie en nous-même que ces belles choses soient connues de tous et pas seulement de nous-même ce matin ? Oui ou non, voulons-nous que la Tapisserie qui fait la preuve là qu'elle est capable d'être un art majeur peut être demain un art majeur ?

Faire connaître, c'est d'abord la première mission que nous devons accomplir; faire connaître pour faire aimer, et de ce point de vue je souhaite, pour la Tapisserie comme pour d'autres formes d'art, que la télévision et la radio jouent enfin leur vrai rôle.

En ce moment, on discute d'une Loi sur l'audio-visuel ; le Gouvernement délibèrera bientôt. L'expérience du passé a montré que trop souvent les formulations générales sur la vocation culturelle de la télévision et de la radio n'étaient pas suivies d'effet.

Je souhaite personnellement que la télévision et la radio aient d'abord pour première mission d'informer le Peuple Français sur ses propres richesses et pour première mission de faire reconnaître par la collectivité du Pays tout entier la force et l'invention de ses artistes. Que la télévision nationale n'aille pas constamment se grouper comme ça, en meutes, autour de manifestations qui n'ont nul besoin de son appui, mais qu'elle soit là où discrètement, patiemment, quotidiennement, laborieusement, on construit, on transforme. Faire connaître, c'est aussi que,

dans la Capitale - et j'ai dit, hier, tout à l'heure, à Mme MAJOREL -, nous puissions donner les moyens pour que vos oeuvres soient mieux exposées, mieux connues, mieux vues. Faire connaître, c'est aussi peut-être que, sans vouloir établir une quelconque compétition, et peut-être que nous pouvons trouver un accord, c'est organiser une biennale de la Tapisserie qui aurait lieu naturellement à PARIS, au Grand Palais, mais qui, fixée à une date telle, pourrait se déplacer pour partie en tout cas au cours de l'été, ici même, à AUBUSSON. Faire connaître et assurer en même temps autre objectif si nous voulons vraiment faire aimer la Tapisserie pour la développer, pour étendre le marché intérieur et le marché international de la Tapisserie, renouveler, contribuer à renouveler les générations et les talents, et ici c'est l'évidence, l'Etat a un rôle essentiel à jouer. L'Etat va retrouver pleinement sa mission de mécène et je l'affirme ici, de manière claire et certaine, la commande publique, au bénéfice de la Tapisserie, connaîtra un développement très important au cours de l'année 1982, sous des formes différentes que j'exposerai en détail très bientôt devant le Parlement. D'abord, les Musées obtiendront les moyens, les Musées Nationaux et les Musées de Province obtiendront les moyens d'acheter des oeuvres de Tapisserie. Il est navrant que depuis cinquante ans, le Musée des Arts Décoratifs à PARIS n'ait pas acheté une seule oeuvre de Tapisserie. La situation est à peu près comparable à BEAUBOURG. Au nom de quoi est-ce que les grands Musées de France... La seule raison est la difficulté financière.

Cependant évidemment et d'artiste indépendant, l'affectation de ces crédits, j'imagine que, dans la Région Limousin, le Fonds Régional d'Acquisition d'Oeuvres d'Art, comportera une dotation plus spécialement affectée à l'achat ou à la commande de Tapisseries.

J'indique que, par ailleurs, dès le mois de Janvier prochain, sera nommé ici même, comme dans chaque Région de France, un Délégué à la Création Artistique qui, auprès de la Direction Régionale, sera chargé d'être l'interlocuteur permanent, le médiateur permanent, entre l'Etat, les élus et les artistes. Un Prix National Jean LURCAT sera créé mettant en compétition de jeunes créateurs et permettant la réalisation, avec l'aide de l'Etat, des cartons retenus. Dans le même esprit, mais s'agissant alors d'artistes déjà consacrés, l'Etat, par son Fonds d'Incitation à la Création Artistique, aidera à la venue, sur place, pendant plusieurs mois, de tel grand artiste français ou d'un autre pays.

Voici l'ensemble des mesures sur lesquelles je m'engage fermement aujourd'hui et qui devront faire partie du Plan de Développement et de Renaissance de la Tapisserie à AUBUSSON. Il va de soi aussi que les entreprises privées, les

acheteurs privés, ont un rôle à jouer dans ce mouvement. L'Etat va donner l'exemple - aux entreprises privées de le suivre - et va leur tourner scène, et on sait à quel point, dans le passé, certains mouvements d'art décoratif se sont développés grâce au concours courageux de l'entreprise privée.

Je suis né personnellement à quelques pas de la ville ou de la petite ville où est né Jean LURCAT - il est né dans la ville qui porte le joli nom de BRUYERES, dans les Vosges -, je suis né à MIRECOURT, ville il est vrai qui a des traditions artistiques plus grandes que celle de BRUYERES puisque MIRECOURT était la ville du Luth, industrie ~~qui~~ même en renaissance et en plein développement, qu'il nous faudra aider. Mais vous le savez, à quelques pas de là, à NANCY, à la fin du XIXème Siècle, en pleine effervescence industrielle, se sont les entreprises privées qui ont été à l'avant-garde de ce mouvement, et on s'étonne que les bons, que les grandes puissances industrielles qui n'hésitent pas à dépenser tant et tant d'argent dans des opérations souvent inutiles pour le Pays ne participent pas davantage au mouvement de la création. Et si, demain, l'Etat montre à nouveau le chemin du mécénat, nous espérons que les entreprises privées nous suivront sur cette route ; au reste, nous discutons en ce moment avec M. le Ministre du Budget de l'élargissement des possibilités de déductions fiscales au bénéfice des particuliers ou des sociétés qui contribueraient davantage à la vie artistique du Pays.

Beaucoup d'autres questions seront à examiner lorsqu'ensemble nous bâtirons ce Plan de Renaissance et de Développement des Tapisseries d'AUBUSSON. Je pense en particulier à la nécessité, en concertation avec le Ministère de l'Industrie, de protéger, de protéger légalement votre marque - si j'ose dire - et de ne pas accepter les contrefaçons qui nuisent tant à la réputation des Tapisseries d'AUBUSSON.

Voilà quelques mots que je voulais, ce matin, vous dire ; je dirai que, au fond, j'ai grande confiance pour la Tapisserie comme les autres métiers d'art, à condition que les décisions ne soient pas prises autoritairement depuis PARIS, à condition aussi que nous ayons les moyens, et nous aurons les moyens de notre action, et je pense que si, vous, les professionnels, et j'insiste bien sur ce point car les choses ne dépendent pas seulement de l'Etat, l'Etat fera ce qu'il faut faire et, croyez-moi, il fera beaucoup. Mais vous, les professionnels, et vous, les élus, et nous, ensemble, nous devons avoir pour AUBUSSON, pour ses Tapisseries, une grande ambition, et je crois que, ensemble, nous pouvons l'atteindre. Au-delà, il nous faudrait parler de la vie culturelle, d'ici, dans la Creuse, et dans la Région du Limousin. Je le répète, ceci fera l'objet de vraies réunions qui auront lieu au cours des prochaines semaines et j'espère que, assez vite, nous

réussirons à mettre sur pied cette convention de développement culturel avec le Limousin et qu'assez vite, avec votre département et avec vos communes, nous pourrions mettre au point ces conventions de développement culturel.

Je conclurai en parlant un petit peu de politique, mais tout cela était de la politique, il est vrai ; le Président de la République a été élu par les forces populaires ; l'Assemblée Nationale, sa Majorité, elle a été choisie par une majorité de travailleurs, de paysans, d'intellectuels, de producteurs. Ils veulent, ils ont choisi pour le changement et pour de vrais changements, et en ce qui concerne précisément le secteur culturel et intellectuel, il faut que l'on sache que le Pays souhaite de vrais changements ; il ne se contentera pas, par exemple, d'une télévision bis légèrement améliorée ou d'une radio bis légèrement améliorée, et il attend aussi, ce Peuple Français qui nous a fait confiance, il attend aussi que l'ensemble des hommes de culture, que l'ensemble des créateurs, que l'ensemble des hommes de pensée participe à ce grand mouvement social. Il n'y aura de vrai sens intellectuel et économique du Pays que si une vraie mobilisation spirituelle s'organise, si chacun avec son cerveau, avec sa force de travail, avec son imagination, participe à ce mouvement.

Il y avait, il y a là-bas, une très belle phrase de Jean CASSOU à propos de l'oeuvre de Jean LURCAT. Il dit : La dignité de l'homme est une dignité ouvrière, une dignité constructive, une dignité créatrice. Il faut que ces changements s'opèrent partout. Il faut que la relève s'organise. Il faut que l'ensemble de l'administration du Pays soit au service du peuple et non pas au service d'elle-même. Il faut que les Banques, par exemple avec les nationalisations, soient au service du développement intellectuel, économique et social d'une Région comme celle du Limousin. Il faut réparer les inégalités, ne plus accepter la résignation qui fait que telle région connaîtrait la désertification et telle autre un expansion trop rapide.

Avant-hier, un de mes amis retrouvait un texte de Max JACOB publié, je crois, en 1939, à la veille de la guerre, en cette époque de Nostradamus et de nouveaux prophètes plus ou moins sérieux. Je préfère - ne croyons pas aux prophètes mais je préfère néanmoins, si je devais y croire un instant, croire aux prédictions d'un grand artiste, faire confiance à son intuition, et Max JACOB très curieusement décrivait les 50 ans à venir dans ce texte merveilleusement écrit. Malheureusement je ne l'ai pas sur moi et par conséquent je vais le défigurer en vous le traduisant ce matin. Il disait à peu près ceci : la guerre se terminera en 1945, la guerre va éclater - n'est-ce pas elle n'avait pas encore éclatée -, elle se terminera en 1945 - le terme était fixé exactement - et puis ensuite, on connaîtra une période de désordre et de désarroi ; puis viendra l'année 1981 : là débutera l'adolescence

intellectuelle du Pays. Le texte de JACOB est beaucoup plus beau que ce que je vous dis à l'instant. Je ne sais pas si la prédiction de Max JACOB se réalisera. En tout cas, il faut que nous soyons à la hauteur de l'évènement ; il faut que nous soyons à la mesure de la confiance qui nous a été faite et, après tout, chaque grand mouvement social ou politique a coïncidé avec un grand mouvement intellectuel : la Révolution Française a ouvert les voies à de nouveaux mouvements artistiques ; les premières années de la Révolution Soviétique sont accompagnées - je dis bien les premières années - d'un grand mouvement artistique ; 1936 a été dans ses premiers mois aussi très fertile et très fécond ; la Libération a été aussi un moment de ferveur, d'invention et d'imagination.

A nous, à vous, d'être en mesure, d'être capables de faire face et de nous montrer dignes de cette grande confiance que les Français nous ont faite - quand je dis les Français, je pense à tous les Français et je pense d'abord à tous ceux à qui le droit à la culture, le droit à l'instruction, enfin le droit au travail ont été trop longtemps refusés - et c'est d'abord à eux que nous devons penser, et ce Gouvernement sera d'abord le Gouvernement des forces populaires.

Je félicite pour terminer l'ensemble des bâtisseurs de ce Musée et je ne peux citer l'ensemble des noms - CHANDERNAGOR l'a fait - et je pense que nous avons la journée pour bavarder, pour nous rencontrer et pour échanger d'autres idées. Merci à vous.



Dossier de presse de l'inauguration du centre

PRESENTATION DU DEPARTEMENT DE LA CREUSE

Au Nord-Ouest du Massif Central, la Creuse s'étend sur 5 559 km² entre le Plateau de Millevaches au Sud, le Berry au Nord, l'Auvergne à l'Est et les Monts du Limousin à l'Ouest.

Réunissant des fragments des anciennes provinces de la Marche et du Limousin, premiers gradins du Massif Central en venant de l'Ouest, le département de la Creuse présente un relief moyen, formé de plateaux granitiques ou schisteux, creusés de nombreuses vallées.

C'est dans son ensemble un vaste socle de roches primaires avec néanmoins une anomalie : le petit bassin tertiaire de GOUZON. Plusieurs cycles d'érosion ont nivelé les vieux plissements hercyniens en formant une série de plateaux étagés. L'altitude décroît rapidement du Sud au Nord passant de 931 mètres près de LA COURTINE à 200 mètres, niveau de la Creuse à sa sortie du département.

Un sous-sol perméable, fréquemment argileux et des pluies réparties sur toute l'année font de la Creuse un pays de sources nombreuses au réseau hydrographique abondant.

Ses cours d'eau en grande majorité appartiennent au Bassin de la Loire ; les principaux d'entre eux s'échappent en éventail du Plateau de Millevaches.

Le Cher d'orientation Sud-Nord et ses affluents, la Tardes et la Voueize, drainent l'Est du département.

La Creuse, grossie de la Rozeille, de la Petite Creuse et de la Sédelle arrose la majeure partie du département en coulant du Sud-Est vers le Nord-Ouest.

Depuis le Moyen-Âge, à l'initiative des ordres monastiques, la Creuse s'est dotée d'un nombre élevé d'étangs destinés originellement à la pisciculture et à l'irrigation.

Elle dispose en outre de deux retenues importantes avec le Lac de VASSIVIERE (1 000 ha) et celui de LAVAUD-GELADE.

On présente souvent le climat de la Creuse comme continental et froid. Cette erreur d'appréciation provient de la confusion trop fréquente entre climat montagnard et climat continental. L'altitude du Plateau de Millevaches introduit effectivement des traits montagnards (durée de l'enneigement). Cependant, la majeure partie du département subit largement une influence océanique laissant apparaître vers l'Est quelques nuances continentales.

L'économie creusoise, comme celle de la Région Limousin, est restée en grande partie tournée vers l'agriculture (jusqu'en 1968 la population active agricole représentait 50,5 % de la population active totale). Aussi le département ne possède-t-il qu'une armature urbaine très faible de cinq petites villes dont les deux plus importantes sont GUERET et AUBUSSON.

Avec 16 147 habitants, GUERET -chef-lieu du département- en est aussi l'agglomération la plus importante.

Jusqu'alors tournée essentiellement vers le tertiaire (administration et commerce), GUERET a connu cependant une intéressante croissance démographique due à la création récente d'emplois industriels : plusieurs entreprises, nées ou décentralisées entre 1952 et 1977, se sont régulièrement développées.

Toutefois, depuis 1978, plusieurs sociétés ont été placées en règlement judiciaire. En conséquence, la situation de l'emploi dans le secteur secondaire s'est brutalement détériorée, tant au chef-lieu que dans les différentes zones à caractère industriel du reste du département.

Cependant, le chef-lieu de la Creuse a vu son parc de logements s'enrichir très sensiblement grâce en particulier à la réalisation d'une Z.A.C. Centre Ville : ainsi l'objectif de 20 000 habitants qu'il s'est fixé à très court terme n'apparaît pas irréalisable.

En revanche, AUBUSSON, 6 227 habitants, unique Sous-Préfecture de la Creuse, mondialement connue pour ses tapisseries, connaît une certaine stagnation. Seules 300 personnes sont encore employées dans le secteur traditionnel de la tapisserie. (Cependant, le tiers d'entre elles est spécialisé dans la fabrication de tapis mécaniques). Quant aux autres activités industrielles d'AUBUSSON, elles n'ont pas sensiblement progressé.

Si les résultats du recensement effectué en 1975 font apparaître que la Creuse a connu la plus forte dépopulation de toute la province française (- 6,8 %, soit une perte de 10 700 personnes entre 1968 et 1975), tout tend à prouver qu'elle pourrait s'arracher à ce déclin et inverser enfin ce courant mortel par la mise en oeuvre accélérée d'une politique vigoureuse de créations d'emplois : une action volontariste serait susceptible, en y maintenant ou attirant suffisamment de jeunes, d'y assurer tout à la fois un certain équilibre économique et la qualité de la vie.

L'implantation par la manufacture de Pneumatiques Michelin d'une unité de production à Guéret comportant la création dans l'immédiat de 270 emplois avait suscité beaucoup d'espoirs qui ont été déçus par l'annonce récente, par cette Société, de l'ajournement de la mise en route de cette usine compte tenu de la conjoncture économique.

LA VILLE D' AUBUSSON

La ville d'AUBUSSON, Capitale de la Tapisserie, est située à un carrefour routier constitué en particulier par les anciennes R. N. 141, R. N. 142, R. N. 690 et R. N. 682. Elle se trouve ainsi à 40 km de GUERET, 60 km de MONTLUCON et à peu près à égale distance de CLERMONT-FERRAND et de LIMOGES ; la Ville a une hauteur moyenne de 430 m (au Pont-Neuf), dans un site tourmenté (conforme à l'étymologie celtique de son nom), au confluent de la Creuse, de la Beauze et de quelques ruisseaux. Elle est enserrée entre des rochers hauts de plus de 100 m et se trouve dominée en son centre, par la colline dite du "Chapitre" qui porte les ruines du Château de la famille d'AUBUSSON, rasé sur ordre de Richelieu.

Outre son Château, AUBUSSON offre d'autres Monuments : Maisons Anciennes (Hôtel des Vallenets, Maison dite du "Vieux Tapissier"), des Fontaines, le Pont de la Terrade, frappé de l'Écu de France, la Tour de l'Horloge, vestige des anciens remparts, etc ...

Après avoir dominé la vie économique de la Cité, la Tapisserie ne représente plus qu'une faible part de son activité qui repose principalement sur l'industrie : F. R. L. E. (Lampes électriques), Fonderies (aluminium), SAMA-DITO (matériel d'hôtellerie), M. E. M. C. (électromécanique), SALLANDROUZE (tapis mécanique) sont les principaux employeurs, une vingtaine d'ateliers de tapisserie regroupent environ 250 personnes et vont de l'artisan travaillant seul à la "fabrique" qui emploie 30 ou 40 personnes.

Il existe d'autres secteurs d'activité : carrières, bâtiment et travaux publics, banques, commerces, administrations, etc ... AUBUSSON joue, en particulier, un rôle commercial important : la Ville compte 190 commerces et services.

De nombreux emplois sont également offerts dans les secteurs social et médical : maison de retraite, maison de santé, maternité, clinique (plus une clinique dentaire), dispensaire. Il convient, à ce propos, de souligner également l'importance de la couverture médicale ou paramédicale dont dispose la population : médecins, chirurgiens, chirurgiens-dentistes, ophtalmologiste, infirmiers libres, etc ...

Situé au cœur d'une zone qui continue à connaître le phénomène du dépeuplement, le chef-lieu de l'arrondissement constitue pour tout le Sud de la Creuse un point d'ancrage d'une importance vitale.

Il dispose d'atouts non négligeables : image de marque, excellente qualité de main-d'œuvre, potentiel de formation.

Les perspectives d'avenir sont, en partie, liées à l'attitude qu'adopteront les acteurs locaux face à la nécessité de promouvoir le développement économique. Le Contrat de Pays, en cours d'élaboration devrait permettre la définition d'une stratégie plus offensive dans ce domaine.

La population qui s'est accrue notablement depuis 1954 connaît cependant un pallier depuis 1968.

- Evolution de la population -

	1954	1962	1968	1975
Population totale :				
. en chiffres absolus	5 595	6 279	6 761	6 824
. en indices	100	112	120	122
Population sans double compte	5 259	5 669	5 934	6 227

La ville est gérée par un Conseil Municipal élu sur une liste d'union de la gauche qui sur 23 membres, compte 5 socialistes, 5 communistes et 13 membres sans appartenance politique officielle.

La municipalité est ainsi composée :

Maire : M. Robert PETIT - SOC

Adjoints : M. Michel MOTHE - DVG
M. Robert JUILLE - COM
M. Raymond RONTEIX - DVG

Adjoints supplémentaires : Mme Marcelle PEYROUX - DVG
M. J. -C. GRENIER - COM
M. Michel VACHERON - DVG

Rattachée à l'Académie de LIMOGES, la Ville d'AUBUSSON offre plusieurs groupes scolaires primaires et écoles maternelles, un lycée d'enseignement professionnel, une école privée (classes maternelles, primaires et 1er Cycle) et l'une des six Ecoles Nationales d'Art Décoratif ; installé dans des bâtiments modernes, comportant un internat, cet établissement est spécialisé dans la tapisserie : peinture murale

et tissage, mais dispense aussi un enseignement artistique général, et des cours sont réservés aux élèves des écoles primaires de la Ville ; il reçoit également des stagiaires étrangers.

L'équipement sportif comporte un stade parfaitement aménagé, deux terrains de jeux, un gymnase et une piscine.

1 11 1

La vie intellectuelle et artistique n'est pas très active et se réduit à quelques manifestations ponctuelles dans l'année : conférences, concerts, pièces de théâtre, expositions. L'infrastructure d'accueil pour ces manifestations est très limitée : une salle municipale, dite "salle des fêtes", dépourvue d'équipements modernes ; un amphithéâtre à l'E. N. A. D.

Face à cette situation le Département de la Creuse a décidé la création d'un Centre Culturel et Artistique ayant un double rôle d'animation culturelle et de mise en valeur de la Tapisserie d'AUBUSSON (Musée).

Jusqu'alors en effet les seules tapisseries accessibles au public étaient présentées dans quelques galeries privées, à l'E. N. A. D. ou lors de "l'Exposition Officielle de la Tapisserie" qui se déroule annuellement à l'Hôtel de Ville mais qui constitue en fait une manifestation commerciale.

AD23, 1230W2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

Le 4 Septembre 1981

NOTE sur l'importance de la Tapisserie
dans la Région AUBUSSON-FELLETIN

1) - Nombre d'ateliers : 18 à AUBUSSON
1 à FELLETIN (PINTON)

2) - Personnel total : 248 - AUBUSSON sur un total de 1 500 salariés
dans cette ville (16 %)
46 - FELLETIN

Total 294

3) - Effectif par atelier

- ANDRAUD	15)	
- BASCOULERGUE	1	(
- COUTURIER	2)	
- FOUGEROL	9	(Syndicat des Maîtres Artisans
- VERRIER	7)	Tapissiers d'Art
- CARON (BLESSAC)	1	(

- Mme BRIVET	2)	
- Mme COUBELY	12	(
- FOUR	61)	
- HAMOT	45	(A R T A
- LEGOUÉIX	13)	et Chambre Syndicale d ^{es}
- Mlle PEYRATON	2	(Fabricants de Tapis et
- PICAUD	15)	Tapisseries
- PINTON	46	(

- 2 -

- BRACQUENIE	33)	
- TABARD	16	(Indépendants
- FAUREAU	1)	
- LAURENT	4	(

- Mme Henry	9		Chambre Syndicale des Fabricants de Tapis et Tapisserie
-------------	---	--	--

4) PRODUCTION

- 4 500 à 5 000 m² de tapisserie tissés annuellement.
- 100 000 de tapis mécanique tissés par SALLANDROUZE qui emploie 130 personnes et consomme environ 150 tonnes de laine par an.

AD23, 1230W2

Le CENTRE CULTUREL et ARTISTIQUE Jean LURCAT à AUBUSSON

Note de présentation

Le Centre Culturel et Artistique Jean LURCAT est implanté à proximité de la piscine, à mi-chemin entre le Lycée Nationalisé et l'École Nationale d'Art Décoratif, d'une part, le Lycée d'Enseignement Professionnel d'autre part. Le terrain que la ville d'AUBUSSON a mis à la disposition du Conseil Général de la Creuse pour la construction du Centre représente un emplacement de choix : ni trop excentré, ni trop enclavé dans la zone habitée. Ce qui permet de disposer, autour, d'une surface de parking importante et d'éviter, par ailleurs, le problème des "nuisances sonores" pour les riverains.

Le Centre Culturel et Artistique a une vocation départementale et nationale, qui intègre à la fois un Musée de la Tapisserie et un Centre d'animation et de diffusion culturelles. Une structure d'animation audio-visuelle en assure le pivot.

Les fonctions de ce Centre s'articulent autour de deux pôles d'animation :

1°) Le Musée de la Tapisserie :

Il a quatre fonctions essentielles :

- "galerie d'exposition" :

Expositions à caractère artistique et expositions à caractère historique et ethnographique : tapisserie, du XIV^{ème} siècle à nos jours ;

- création :

Réalisation à AUBUSSON, chaque année, d'une tapisserie commandée par le Centre à un grand artiste contemporain (contribution à la constitution du fonds permanent) ;

- animation :

Animation autour de la création annuelle, Participation aux stages d'initiation à la tapisserie organisés par l'École Nationale d'Art Décoratif. Rencontres-débats, colloques sur les problèmes de la tapisserie, Réalisation de documents audio-visuels ;

- "centre de documentation" :

Cette dernière fonction, en fait, pourra être assumée par l'École Nationale d'Art Décoratif, en liaison avec le Musée de la Tapisserie.

..!..

2°) Le Centre d'animation et de diffusion culturelles :

- L'animation aura pour support un Centre audio-visuel (filmothèque, vidéothèque, discothèque, télé-club, salle polyvalente de cinq cents places, centre de documentation axé sur le cinéma et l'audio-visuel, mais comportant aussi des périodiques et des ouvrages de référence).

- Une agence technique culturelle pour revitaliser et développer la vie associative mettra à la disposition des différentes Sociétés culturelles des locaux pour leurs réunions, leurs répétitions et leurs manifestations publiques.

Elle comportera une banque de prêt de matériel et un service d'aide sur le plan de la régie des spectacles des sociétés locales, du secrétariat et de l'information.

- Le Centre servira également de support technique et administratif pour les formations artistiques professionnelles (théâtrales, musicales, chorégraphiques) de la région et d'ailleurs désirant se produire devant le public d'AUBUSSON.

- Il sera aussi un Centre d'information polyvalent :

Information sur toutes les activités culturelles et artistiques du département et de la région ;

Informations sociales.

La construction (d'une superficie totale de 2 360 m²) qui abritera toutes ces activités, répond au programme architectural suivant : autour d'un "foyer central", constitué par un vaste hall d'accueil à la fois lieu d'information et d'exposition (Expositions à caractère documentaire surtout) se distribueront, sur deux niveaux, les salles suivantes :

- une importante galerie d'exposition comportant un atelier de démonstration : 840 m² au total ;

- une salle polyvalente de 350 m² bien équipée pour le cinéma et pour accueillir des manifestations théâtrales, musicales et chorégraphiques et qui pourra être transformée aisément en salle d'animation, salle d'exposition (supplémentaire), salle de bal... ;

- une salle d'animation audio-visuelle (40 m²) ;

- une salle faisant fonction de salle de lecture, de discothèque et de vidéothèque (110 m²) ;

- une salle pour la banque de prêt de matériel (30 m²) ;

- une cafétéria, qui sera utilisée également comme lieu d'animation et équipée, notamment, pour programmer des spectacles de cabaret et de café-théâtre (120 m²) ;

- enfin, toute une infrastructure de locaux administratifs et techniques nécessaires au fonctionnement du Centre : bureaux, dépôts divers, circulations, etc... (360 m²).

Financement

La réalisation du Centre Culturel et Artistique Jean LURCAT a nécessité un financement à la dimension du projet et de ses ambitions.

Il aura pu être obtenu grâce aux efforts conjugués du Département, de la Région et de l'Etat.

La Municipalité d'AUBUSSON, pour sa part, a cédé gratuitement le terrain sur lequel il est implanté.

Le coût global de l'opération s'élèvera à 20,16 millions de francs actuels (plus de 2 milliards de centimes). Cette somme, considérable au regard des possibilités de la Creuse, provient, pour la plus large part, du budget départemental. En effet, le Conseil Général a décidé d'y consacrer 8,554 millions de francs, soit 42 % du financement total.

Pour mieux apprécier l'importance de cet effort de la Creuse, il convient de rappeler que le budget du Département s'élève à 250 millions de francs dont plus de 40 % sont consacrés aux dépenses d'aide sociale et 20 % environ aux dépenses de voirie.

La contribution du Département a été complétée par celle de l'Etat qui a accordé une subvention de 5,47 millions de francs. Cette subvention provient, dans sa quasi totalité, du Ministère de la Culture, en particulier de la Direction des Musées et de la Direction des Théâtres. Le Fonds d'Intervention Culturel (F I C) y a également contribué (70 000 Frs). De plus, une subvention du Ministère de la Santé au titre du PAP 16 (84 000 Frs), justifiée par l'intérêt que présentent les actions de ce Centre pour les jeunes et les personnes âgées, est venue s'ajouter à celle du Ministère de la Culture.

L'Etablissement Public Régional du Limousin a également affirmé sa solidarité dans l'effort de développement culturel qui a été entrepris par le Département de la Creuse car le Centre d'AUBUSSON contribuera largement au rayonnement culturel de l'ensemble de la Région.

Ainsi, l'Etablissement Public Régional a-t-il décidé d'accorder une subvention d'un montant global de 2 750 000 Frs à laquelle est venu s'ajouter un crédit complémentaire de 2 250 000 Frs inscrit au budget primitif de 1982. La participation du Conseil Régional est donc de 25 % du financement du projet.

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales et la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales ont, elles aussi, apporté leur participation :

- la première (C N A F) a consenti un effort important en allouant un crédit de 786 000 Frs ;
- la seconde (C A E C L), pour sa part, a octroyé une subvention de 350 000 Frs pour l'équipement de la salle Jean LURCAT.

7604

79

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

CENTRE CULTUREL ET ARTISTIQUE DE LA VILLE D' AUBUSSON

Note de Présentation

A R C A R C H I T E C T U R E
A.Y. DUPUIS et W. MITROFANOFF, architectes
3, Bd Richard-Lenoir PARIS 11 tél. 355.83.60

AD23, 1298W1

CENTRE CULTUREL ET ARTISTIQUE DE LA VILLE D'AUBUSSON

Programme architectural

<u>1 - Musée de la tapisserie</u>	985 m2
1° - galerie d'exposition dont 90 m2 pour les cartons	840 m2
2° - salle d'audio-visuel	40 m2
3° - dépôt	
. tapisserie	70 m2
. matériel	35 m2
 <u>2 - Centre d'animation et de diffusion culturelles</u>	 1.015 m2
1° - hall foyer	240 m2
- entrée/accueil	190
- sanitaires-vestiaires	30
- bureaux d'information	20
2° - cafétéria	120 m2
- zone publique	100
- services	20
3° - salle de prêt	30 m2
4° - salle de lecture vidéothèque discothèque)	110 m2
5° - salle de montage et prise de son super 8	45 m2
6° - salle polyvalente	350 m2
7° - loges et locaux techniques salle	120 m2
 <u>3 - Locaux techniques et administratifs communs</u>	 360 m2
1° - bureaux	70 m2
2° - infrastructure technique et circulations	210 m2
3° - logement régisseur	80 m2
 SURFACE UTILE TOTALE	 2.360 m2

CENTRE CULTUREL ET ARTISTIQUE DE LA VILLE D'AUBUSSON

Tableau comparatif des surfaces

LOCAUX	PROGRAMME	PROJET	
I - MUSEE			
. galerie	750 m2	790 m2	RDC
. salle audio	40 m2	40 m2	RDC
. dépôt tapisseries	70 m2	70 m2	SSol
. dépôt cartons	90 m2	92 m2	RDC
. dépôt matériel	35 m2	35 m2	RDC
Total Partiel	985 m2	1.027 m2	
II - CENTRE D'ANIMATION			
. hall foyer	190 m2	190 m2	RDC/1° ét.
. 2 bureaux info.	20 m2	16 m2	RDC bas
. vest. sanit.	30 m2	27 m2	RDC bas
. cafétéria	120 m2	118 m2	RDC haut
. lecture vidéo	110 m2	113 m2	RDC haut
. salle polyvalente	(total) 470 m2	(total) 464 m2	RDC
- salle + estrade	350	343	RDC
- dépôt	40	35	RDC
- vest. sanit.	40	36	RDC/1° ét.
- régie	40	50	2° ét.
- circul. techn.	-	60 équipement	
. banque de prêt	30 m2	29 m2	RDC
. atelier super 8	45 m2	44 m2	1° ét.
Total Partiel	1.015 m2	1.001 m2	
III - LOCAUX TECHNIQUES & ADMINISTRATIFS COMMUNS			
. bureaux	70 m2	74 m2	RDC bas
. garage	40 m2	43 m2	RDC
. locaux techniques	50 m2	55 m2	SSol
. locaux poubelles	10 m2	12 m2	RDC
. circulations	110 m2	207 m2	Variante
. logements	80 m2	80 m2	
Total Partiel	360 m2	471 m2	
TOTAL GENERAL	2.360 m2	2.499 m2 + 60 m2 passerelles techniques	

NOTE DE PRESENTATION ETUDE D'IMPACT

LOCALISATION

Le centre est situé dans la zone d'aménagement au Sud-Est de la ville entre le CD 23 et la Creuse. Il est limité au Nord et à l'Est par l'avenue Lissiers et la rue Tristan L'Hermitte ; au Sud par les jardins contigus à la piscine qui seront prochainement prolongés par une promenade plantée, au bord de la Creuse.

FONCTIONNEMENT DU CENTRE

Le parti adopté s'efforce de répondre à la double fonction du centre : les deux pôles (salle polyvalente et salles d'expositions) sont disposés de part et d'autre d'une galerie centrale qui permet, selon son affectation, de les isoler ou de les joindre.

Cette galerie aboutit directement au hall sur lequel s'ouvrent tous les autres locaux du centre d'animation. Cette disposition d'ensemble permet une utilisation plus ou moins étendue en fonction des activités envisagées (voir schémas d'utilisation).

Le foyer, en mezzanine dans le hall, peut être utilisé en expositions ou en accès haut de la salle de spectacles

La zone de service est située au fond des salles de spectacles et d'expositions.

IMPLANTATION DES LOCAUX

Les salles d'expositions, fermées, sont situées au Nord, sur l'avenue des Lissiers.

La salle polyvalente s'ouvre, au Sud, sur une vaste terrasse qui peut lui servir de prolongement lors des fêtes ou d'expositions.

Cafétéria, salle de lecture et administration bénéficient au Sud et à l'Est, d'une bonne orientation et de la vue sur la ville.

AMENAGEMENTS EXTERIEURS

L'implantation du centre prend en compte l'existence de la piscine et l'aménagement prochain de la promenade plantée au Sud, en bordure de la Creuse.

Une cour d'entrée est créée en léger surplomb, desservant à la fois centre et piscine. On y accède par des rampes depuis les parkings déjà aménagés à l'entour, par la ville. Elle est bordée de talus engazonnés et plantés.

La terrasse de la cafétéria, au-dessus de la cour, est bien accessible depuis le centre ou la piscine.

La terrasse de la salle polyvalente pourra être traitée lors de l'aménagement des jardins contigus à la piscine.

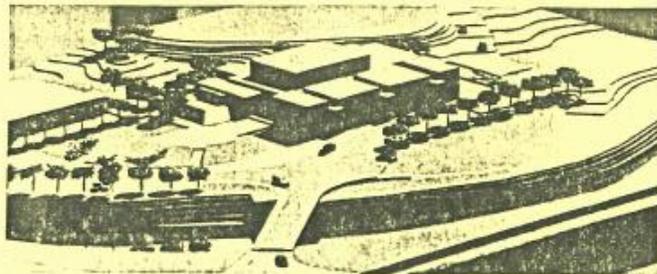
La cour de service est située au bas de la dénivellation à l'Ouest du terrain.

INSERTION DANS LE SITE

La spécificité du programme entraîne, pour les bâtiments, une volumétrie rompant par ses dimensions et par l'absence de percement, avec l'échelle des constructions avoisinantes. Grandes portées et parois aveugles sont en effet requises. On s'est efforcé néanmoins, d'atténuer ce contraste en recoupant, dans la mesure du possible, les volumes et en introduisant des éléments d'échelle plus restreinte (blevédères, traitement des abords de la cafétéria, etc ...)

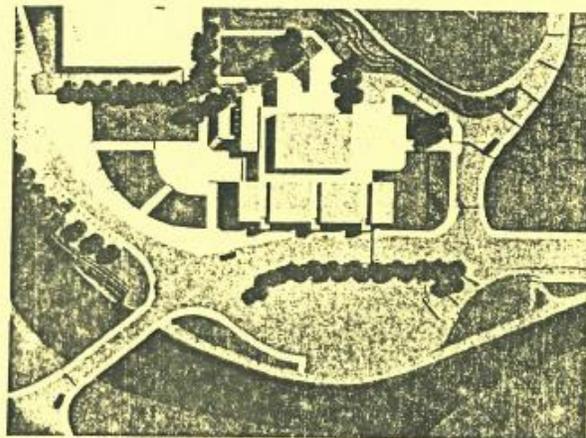
L'utilisation de matériaux adéquats (granit en façade, bardages et terrasse ardoise) paraît être un bon facteur d'intégration.

En outre, les abords plantés et prolongés par la future zone d'aménagement en bordure de la Creuse, favorisent l'intégration du centre et de la piscine dans celles-ci.



Maquettes du Centre Culturel et Artistique d'Aubusson
(vues d'ensemble et aérienne)

Maquettes de VLADIMIR MITROFANOFF, architecte. Photographie ARC



à Aubusson août 1981

ouverture
du

Centre Culturel JEAN LURÇAT

musée de la tapisserie
et centre d'animation
et de diffusion culturelles

Construit à l'initiative du Conseil général de la Creuse, avec le concours de la Ville d'Aubusson, du Conseil régional du Limousin, de l'Etat (DATAR et ministère de la Culture et de la Communication) et de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, le Centre Culturel Jean-Lurçat, dont la construction est en cours, sera officiellement inauguré le 5 septembre 1981.

Implanté à Aubusson, sur la rive gauche de la Creuse, à cinq minutes (à pied) de la vieille ville, ce centre aura une vocation à la fois nationale et départementale :

- nationale, parce qu'il comportera un Musée de la Tapisserie d'Aubusson (axé surtout sur la rénovation de la tapisserie contemporaine, avec, notamment, un important fonds Jean-Lurçat) ;
- départementale, parce qu'il aura comme deuxième support d'animation un centre d'animation et de diffusion culturelles, spécialement équipé pour une animation cinématographique et audio-visuelle, mais pouvant également accueillir d'autres manifestations (théâtrales, chorégraphiques, musicales) et servir de lieu de réunion, de répétition et de représentation pour les sociétés locales qui bénéficieront, par ailleurs, d'une banque de prêt de matériel.

Pour remplir toutes ces fonctions, le Centre culturel Jean-Lurçat disposera d'un équipement de 2 445 m² regroupant, sur trois niveaux, les salles suivantes :

- une galerie d'exposition de 800 m² (avec atelier de démonstration intégré) ;
- une salle polyvalente de 400 places, bien équipée pour le cinéma et l'accueil de spectacles divers (musique, danse, théâtre) et transformable aisément en aire d'animation, salle d'exposition, etc. ;
- une salle d'animation audio-visuelle de quarante places ;
- une salle regroupant discothèque, Centre de documentation et un dépôt permanent de la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Creuse ;
- une cafétéria, équipée pour accueillir des spectacles de cabaret et de café-théâtre (135 m²) ;
- un hall d'accueil ;
- des locaux techniques : dépôt de tapisseries et de cartons ; dépôts de décors ; atelier de montage pour films super 8 mm et diaporamas ; cabine d'enregistrement et labo photos ; banque de prêt de matériel, etc. ;
- des locaux administratifs ;
- des locaux de réunion.

N.B. — Pour tous renseignements complémentaires concernant ce projet, s'adresser à M. P. CAZALS
Hôtel de Ville, 23200 Aubusson, tél. (55) 66.33.06.

AUBUSSON CAPITALE CULTURELLE :

**UN MUSEE DE LA TAPISSERIE
PRIORITE A L'AUDIOVISUEL
RECHERCHE DE L'IDENTITE LOCALE
MUSIQUE ET POESIE**

Aubusson doit devenir une capitale régionale de la culture. Un impératif qui est cher au cœur d'André Chandernagor. Un impératif qui est en train de se réaliser, ainsi que l'a confirmé la fête du théâtre de novembre dernier.

Il est vrai aussi que 1981 va marquer un tournant dans la vie aubussonnaise. Ce sera d'abord et surtout fin juin l'ouverture du Centre Jean-Lurçat qui regroupera un musée de la tapisserie et une cellule d'animation audio-visuelle. Il sera d'ailleurs complété par un Centre de documentation, une bibliothèque et par une antenne de l'Ecole départementale de musique.

En juin et pendant tout l'été, Aubusson honorerà Jean Lurçat grâce à une grande rétrospective de son œuvre peintures, dessins, tapisseries et cartons, céramiques et bijoux. Une exposition complétée par un colloque sur la tapisserie auquel participeront des artistes comme Picart-le-Doux, Dom Robert, Prassinos.

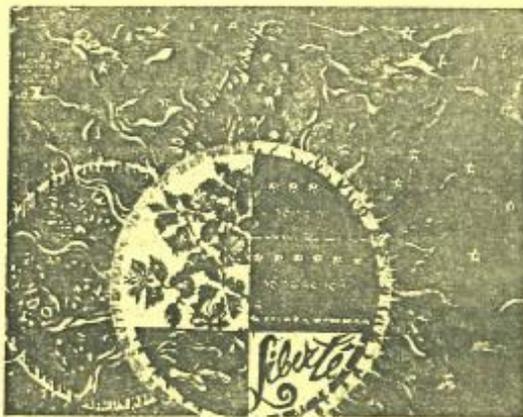
Le musée de la tapisserie regroupera des œuvres anciennes et des œuvres contemporaines, de manière à présenter les différentes rénovations de l'art tissé. Le musée se dotera d'archives importantes, où Jean Lurçat trouvera tout naturellement la place qui lui revient.

Jusqu'au 22 février, on peut découvrir à Aubusson les résultats de l'enquête ethnographique « Vivre à Aubusson hier et aujourd'hui », une exposition est présentée à l'ENAD. Elle est complétée par des documents audiovisuels Audiovisuel justement avec le forum prévu en ce mois de février à Aubusson et Felletin. Ce forum permettra en particulier de découvrir des films réalisés sur la région.

1981 verra le lancement d'une programmation cinématographique « Art et Essai ». Rappelons que 1981 doit voir la création d'un complexe cinématographique de deux salles dans le grand théâtre. Ainsi, Aubusson disposera de trois salles de cinéma. Actuellement, il existe deux ciné-clubs.

Le Centre culturel prévoit aussi la création d'un atelier-images, d'un télé-club (rencontre-débat autour d'une émission deux fois par mois).

Le Centre de documentation-bibliothèque (4.500 livres au départ) organisera différentes animations, dont des expositions et des rencontres-débats. Important programme aussi pour l'antenne de l'Ecole départementale de musique et pour la discothèque, avec la poursuite de l'opération chorales (stages et concert



Fragment de « Liberté », d'après Jean Lurçat : mieux qu'un symbole pour Aubusson

chorale en juin, ainsi que divers concerts), avec aussi réfection de l'orgue de l'église Sainte-Croix (un grand concert est prévu avec une œuvre d'André Jorrand lors de l'inauguration)

Parmi les autres opérations, relevons des cours d'initiation à l'art dramatique, un spectacle de variétés, le lancement d'une revue trimestrielle, différents spectacles.

On sait déjà que 1982 verra deux grandes expositions sur la tapisserie avec les photographes Robert Doisneau et Edouard Boubat, avec aussi une rétrospective de la tapisserie aubussonnaise depuis le XIV^e siècle. Les actions engagées cette année, seront bien entendu, poursuivies.

On profite aussi de créer un festival du film sur les métiers d'art.

En juillet 1982 aura lieu la fête des Troubadours, sur la colline de Marchedieu.

C'est ainsi que le Centre Jean-Lurçat entre dans la réalité quotidienne.

Les travaux de construction se poursuivent normalement avenue des Lissiers. Le musée se trouvera en bordure de l'avenue et la cellule d'animation (avec sa grande salle) sera sur l'arrière. Le musée sera départemental alors que la cellule d'animation sera gérée par l'association du Centre Robert Guinot



L'inauguration dans la presse

Pour une véritable décentralisation culturelle et artistique

D'importantes mesures annoncées par M. Jack Lang à l'inauguration du centre Jean-Lurçat à Aubusson

AUBUSSON. — « Bientôt, des équipes renforcées du ministère de la Culture se déplaceront en province pour discuter avec les municipalités intéressées de la signature de conventions de développement culturel sur cinq années, propres à faire réellement avancer les choses, en ce domaine, au niveau même de la commune ». Cette déclaration a été faite, hier à Aubusson, par M. Jack Lang, le ministre de la Culture du gouvernement de M. Pierre Mauroy, venu inaugurer le Centre culturel et artistique Jean-Lurçat. M. Lang, qui était accompagné de M. André Chandernagor, ministre délégué auprès du ministre des Relations extérieures, chargé des affaires européennes et président du Conseil général de la Creuse, a également annoncé, dans son allocution prononcée dans une composition géante du peintre cartonnier Lurçat dédiée à la liberté, d'autres mesures de décentralisation laissant espérer une « relance » de la tapisserie. Parmi ces mesures : l'organisation d'une biennale de la tapisserie, l'augmentation sensible de la commande publique, l'incitation à la commande du secteur privé, la participation d'un Fonds régional d'achat des œuvres d'art, la création à l'échelon de la région d'un poste de délégué permanent à la création artistique et l'institution d'un prix national Jean-Lurçat destiné à encourager les jeunes créateurs.

Un musée pour la tapisserie

Ces bonnes nouvelles ont, de toute évidence, rassuré les artisans lissiers de la capitale française de la tapisserie, présents en grand nombre aux diverses manifestations officielles de cette journée, les peintres-cartonniers venus de la France entière... et les élus de la Creuse qui ont accepté à tous les échelons, l'effort nécessaire pour ramener l'industrie traditionnelle aubussonnaise à sa dimension européenne... en un premier temps.

Au cours de cette visite, M. Jack Lang a aussi confirmé la nationalisation souhaitée par les élus, de l'école départementale de musique de la Creuse, à compter de ce même 1^{er} janvier.

A leur descente de voiture devant le Centre culturel et artistique Jean-Lurçat, MM. Jack Lang et Chandernagor, avec MM. les préfets Gérard, préfet de la région Limousin ; Pigoullé, préfet de la Creuse ; Mme Jeannine Pichon, sous-préfet d'Aubusson ; et M. Petit, maire d'Aubusson, ont été accueillis par les parlementaires entourant M. Patrick Cazals, directeur du Centre. On notait alors la présence de Mme Nelly Commergnat et M. Lejeune, députés de la Creuse ; MM. Moreigne, sénateur de la Creuse ; Longuequeue, sénateur-maire

de Limoges ; Becquet, commissaire général de l'Aménagement du Massif central ; Gandouin, commissaire à la Société d'encouragement des métiers d'Art ; Mme Simone Lurçat, épouse du peintre-cartonnier disparu en 68... et de très nombreux élus ; conseillers généraux, maires, conseillers municipaux.

Après avoir coupé le ruban tricolore tendu à l'entrée du Centre culturel, par des jeunes garçons et des jeunes filles en costume traditionnel, MM. Lang et Chandernagor, suivis par les très nombreuses personnalités, ont effectué la visite du Centre où se tient actuellement une remarquable exposition sur le thème : « Jean Lurçat et la renaissance de la tapisserie ». M. Patrick Cazals, directeur du Centre, et Mme Doublard du Vignau, conservateur des musées de Guéret et d'Aubusson guidaient et commentaient cette visite d'une exposition qui met en valeur — le nouveau musée fermé à la lumière extérieure, et peuplé à l'intérieur de spots lumineux se prête bien à cet exercice — les valeurs, les couleurs, les masses imaginées et construites par Jean Lurçat.

Au terme de ce parcours d'une

galerie de 800 m², M. Cazals, dans une courte allocution, a remercié les ministres et tous les invités du Conseil général pour leur participation à cette manifestation et souhaité « qu'un véritable statut soit accordé au Centre culturel ».

Mme du Vigneau, pour sa part, a insisté sur « le patient cheminement de la création artistique de Jean Lurçat et sur l'heureuse rencontre du peintre » avec un art ancestral qui était hélas un peu oublié quand il lui a redonné, à Aubusson, et grâce aux lissiers locaux, un deuxième souffle.

M. André Chandernagor a souligné à la faveur de cette inauguration du Centre culturel et artistique « la volonté constatée du Conseil général qu'il préside et qui avait invité M. Lang, d'une politique axée sur l'ouverture de la Creuse vers l'extérieur et aussi sur elle-même qui possède de nombreuses ressources en matière d'art et d'artisanat ».

Retraçant l'histoire d'Aubusson et de ses lissiers, depuis le Moyen-Âge, M. Chandernagor à son tour rappelle la bénéfique rencontre de Jean Lurçat avec les artisans, qualifiant le peintre de chanteur inspiré du nécessaire renouveau.



Inauguration de la rue Vieille nouvelle formule : MM. André Chandernagor, ministre délégué auprès du ministre des Relations extérieures, coupe le ruban. A ses côtés : Mlle Pichon, sous-préfet d'Aubusson ; MM. Petit, Jack Lang et le préfet de la Creuse, M. Pigoullé.

Le ministre rappelle l'effort financier consenti par le département, pour la réalisation de ce centre à vocation nationale et régionale à la fois, et il conclut en signalant que les chiffres de 10.000 visiteurs enregistrés au cours des trois premières semaines d'ouverture porte la garantie du succès.

M. Jack Lang, dans son allocution, a annoncé les mesures ou projets déjà cités, en tête de cet article, et, en complément, a donné l'assurance aux lissiers, industriels, peintres, cartonniers d'Aubusson que des garanties leur seraient prochainement don-

nées de sauvegarde de la marque : autrement dit, les contrefaçons devraient être sévèrement dénoncées et réprimées. Le ministre de la Culture a également insisté sur le fait que la prochaine loi sur l'audio-visuel, actuellement en préparation, doit inciter la télévision à chercher des sujets partout — et, sous entendu, en province — où laborieusement, on construit, et on transforme « comme à Aubusson.

La visite de MM. Lang et Chandernagor à Aubusson s'est poursuivie par l'inauguration de la rue Vieille, avec bonheur réno-

vée, ses placettes et la belle maison d'Aubusson où le peintre Lagrange expose son originale collection d'enseignes, puis, après le lunch au Centre Lurçat, par une « table ronde » sur la décentralisation culturelle et artistique.

En fin d'après-midi, les ministres devaient se rendre au château de Boussac, restauré par M. Blondeau, et qui abrite actuellement une exposition des tapisseries de Dom Robert.

Auparavant, ils avaient visité, à Aubusson l'École nationale des Arts décoratifs et l'usine Hamot.

Après la visite de Jack Lang, ministre de la Culture

Aubusson peut attendre beaucoup de la décentralisation culturelle



AUBUSSON. — Samedi était un grand jour pour Aubusson. Une journée marquée par l'inauguration du Centre culturel et artistique Jean-Lurçat par M. Jack Lang, ministre de la Culture, et M. André Chandernagor, ministre chargé des Affaires européennes. L'inauguration du Centre Jean-Lurçat fut suivie par celle de la rue Vieille rénovée. Deux événements symboliques pour une ville en plein renouveau et qui s'est mise à croire à son avenir.

Quelque 600 personnes, des personnalités nationales, limousines et creuses, participèrent à cette journée mémorable. Outre les deux ministres, citons Mme Nelly Commergnat, député de la Creuse; MM. Robert Petit, maire de la ville; Gérard, préfet de Région; Fiquoullé, préfet de la Creuse; Longueuse, sénateur-maire de Limoges, président du Conseil régional; Lejeune, député-maire de Guéret; Mcreigne, sénateur de la Creuse; Mlle Pichon, sous-préfet d'Aubusson, etc.

A 10 heures, les principales personnalités arrivèrent à la mairie d'Aubusson, où elles étaient accueillies par M. Petit et son Conseil municipal, ainsi que par M. le Préfet de la Creuse et Mlle Pichon. Après une rapide visite conduite par M. Petit, ce dernier prononça une brève allocution de bienvenue à l'adresse de MM. Lang et Chandernagor. Puis M. Petit devait remettre la médaille de la ville d'Aubusson à MM. Lang et Chandernagor, ainsi qu'à Mme Jean-Lurçat. Il rendait d'ailleurs hommage à ces trois personnalités. En passant devant la plaque rappelant l'inauguration de la mairie d'Aubusson par Max Dormoy, M. Petit déclarait voir un symbole entre ces deux cérémonies

M. Lang signait ensuite le livre d'or de la mairie.

Les personnalités se dirigeaient ensuite vers le centre culturel Jean-Lurçat où de très nombreux invités les attendaient. Il était alors 10 h. 15.

Avenue des Lissiers, Jack Lang coupait le traditionnel ruban tricolore. Les ciseaux lui étaient présentés par deux jeunes enfants en habit traditionnel.

Après une visite des tapisseries de l'exposition « Jean-Lurçat et la renaissance de la tapisserie », plusieurs autorités prennent la parole et M. Patrick Cazals déclarait que le Centre culturel et son musée concrétisaient un rêve vieux d'un demi-siècle. Ce centre suivra les chemins de la vie et de la poésie, musée et sa médiathèque; et avec son centre d'animation qui fonctionnera véritablement dès le 15 octobre avec sa salle polyvalente. Patrick Cazals saluait trois personnes à qui le centre doit beaucoup: Paul Risch, le directeur de l'E.N.A.D., Simone Lurçat et Bernard Richard.

Mme du Vignieu présentait à son tour en détails l'exposition Jean-Lurçat.

Puis, André Chandernagor rappelait les efforts du Conseil général de la Creuse en faveur du désenclavement du département

et en faveur de la culture. La Creuse rattrape, déclara-t-il, le retard qu'elle avait pris.

Et de souligner le rôle de l'Ecole départementale de musique et du centre Jean-Lurçat dont il rappelait le financement et la mission.

Jack Lang déclarait que dans le gouvernement Mauroy, le ministre de la Culture était un homme heureux, puisqu'un ministre à part entière. Il insistait sur sa volonté de décentralisation culturelle et il annonçait en particulier un véritable plan de relance de la tapisserie d'Aubusson. C'est d'abord la création de schémas de développement culturel de cinq ans. Puis il déclara: « Nous pouvons faire de la tapisserie une activité rayonnante, créatrice d'emplois. Les moyens ne nous manquent pas. Il nous faut faire connaître et aimer la tapisserie d'Aubusson. »

Jack Lang annonçait l'organisation d'une biennale de la tapisserie qui se tiendrait à Paris, au Grand Palais, puis l'été à Aubusson (il nous indiquait en exclusivité que la première biennale pourrait se tenir dès 1983). Dès l'an prochain, les commandes publiques vont connaître un développement très important.

M. Lang révélait aussi la nomination d'un délégué régional à la création artistique et la création d'un Prix national Jean-Lurçat qui mettrait en compétition des jeunes artistes.

NOTRE PHOTO. — Jack Lang et André Chandernagor coupent le ruban.



Après l'inauguration ...

LE CENTRE CULTUREL ET ARTISTIQUE Jean LURCAT

Construit à l'initiative du Conseil Général de la Creuse, inauguré le 5 Septembre 1981 par M. Jack LANG, Ministre de la Culture, le Centre Culturel et Artistique Jean LURCAT a une double vocation :

- Nationale par son Musée de la Tapisserie qui, sur 1 200 m², présente en période estivale une grande exposition axée sur la rénovation de la tapisserie d'AUBUSSON (En 1981, Jean LURCAT et la renaissance de la tapisserie) accompagnée de documents vidéo, films et diaporamas, cycle de conférences. Le Fonds Permanent du Musée de la Tapisserie offrira jusqu'en Juin 1982 un ensemble d'oeuvres couvrant les grandes périodes de la tapisserie d'AUBUSSON.

- Départementale par son Centre d'animation et de diffusion culturelles qui comprend une salle de cinéma art et essai, un théâtre, une galerie d'exposition, un atelier de création audio-visuelle, une médiathèque (archives sur la tapisserie, bibliothèque, discothèque de prêt), activités fonctionnant toute l'année.

Jusqu'au 7 Juin 1982, le Musée présente une exposition consacrée aux aspects contemporains de la tapisserie d'AUBUSSON.

Cette exposition, réalisée avec le concours du Mobilier National, du département de la Creuse, des ateliers aubussonnais et de nombreux artistes, présente 36 tapisseries, 8 maquettes et dessins datés de 1920 (période de la pré-rénovation) à 1981. Elle veut retracer, en perspective cavalière, les grandes étapes de la tapisserie contemporaine d'AUBUSSON.

Sur les 800 m² de cimaise, le visiteur découvrira un ensemble d'oeuvres de grande qualité, notamment de Jean LURCAT, Marcel GROMAIRE, Marc SAINT-SAENS, LE CORBUSIER, Henry ADAM, Maurice SAVIN, etc...

Le Centre Culturel et Artistique Jean LURCAT offrira en 1982 deux grandes manifestations :

- du 4 au 9 Mai : Le Premier Festival International du Film des Métiers d'Art ;

- du 5 au 12 Septembre : La Fête des Troubadours.

LE SOUS-PRÉFET
D'AUBUSSON

le 21 avril 1982

Tapisserie d'AUBUSSON

Situation actuelle

Les origines de la tapisserie d'AUBUSSON remontent au Moyen-Age. Henri IV protège cette industrie puis Colbert la réorganise en transformant Beauvais et les Gobelins en manufactures d'Etat et en soumettant l'industrie aubussonnaise, restée privée, au contrôle du pouvoir royal. Mais la tapisserie devient ensuite un art décadent car elle se transforme en un simple art de reproduction. Elle connaît un regain de vitalité à partir des années 1937 grâce à Jean-Lurçat.

L'image de la tapisserie d'AUBUSSON est connue au plan mondial. Pourtant, cette activité est relativement modeste au plan local. En effet, les ateliers de tapisseries sont au nombre de 20 (19 à AUBUSSON et 1 à FELLETIN). Ils occupent 300 salariés.

Actuellement, l'activité des ateliers connaît des difficultés qui tiennent essentiellement à l'absence d'une structure commerciale professionnelle et au problème de la création artistique.

Conscients de ces difficultés et de l'intérêt qui s'attache au maintien et au développement de la tapisserie d'AUBUSSON, les pouvoirs publics ont décidé d'aider et de promouvoir cette activité artistique.

Dans ce but, conformément à l'annonce de M. Jack LANG, ministre de la culture, lors de l'inauguration du centre culturel et artistique Jean-Lurçat le 5 septembre 1981, une table ronde a été organisée en vue d'étudier, en liaison avec la profession, les moyens d'assurer le développement et la promotion de la tapisserie d'AUBUSSON.

A la suite de cette large concertation, des mesures viennent d'être proposées à M. le ministre de la culture.

Certaines relèvent des seuls moyens d'action du ministère de la culture et sont suffisamment étudiées pour être directement applicables. Il s'agit :

1°) dans le cadre d'une incitation à la relance de la création de :

- dispositions relatives au développement de la commande publique
- l'accueil à l'école nationale d'art décoratif d'AUBUSSON (E.N.A.D.) de créateurs français et étrangers.

2°) dans le cadre de la formation des lissiers de :

- l'ouverture à l'E.N.A.D. d'AUBUSSON d'un atelier de recherche et d'un atelier de teinture
- la réalisation d'une étude sur les besoins en matière de formation à la restauration.

3°) dans le cadre de la diffusion culturelle : organisation d'une grande exposition au Grand Palais à PARIS en 1984, réalisation d'un film et édition d'une plaquette sur la tapisserie.

4°) de la mise en place d'une commission de concertation qui sera chargée d'examiner le suivi des mesures décidées.

Les autres mesures proposées doivent faire l'objet d'une étude plus approfondie. Il s'agit dans le cadre de :

1/ la création, de la mise au point d'un mécanisme d'avance sur recettes pour favoriser le tissage de premières tapisseries

2/ la formation, de l'organisation de stages de formation professionnelle continue à l'E.N.A.D.

3/ l'installation ou la reprise d'ateliers, de l'apport d'une aide par le ministère de la culture

4/ la commercialisation, de l'ouverture éventuelle d'une galerie aux Etats-Unis

- 3 -

5/ l'allègement des charges de sécurité sociale des ateliers dans le cadre des mesures d'application de l'ordonnance sur les branches du textile et de l'habillement

6/ décret visant à protéger l'emploi du terme "tapisserie"

Enfin, d'autres mesures ne peuvent être mises en oeuvre que si les professionnels d'AUBUSSON en prennent l'initiative et manifestent leur intérêt pour les propositions qui leur sont faites par les pouvoirs publics. Il s'agit :

- des actions de commercialisation à l'étranger
- du recrutement d'un agent chargé de la promotion de la tapisserie.

AD23, 1331W9